

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
SEPTEMBRE 2014

Présenté par
Jean-Paul Huchon
*Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**SOUTIEN REGIONAL AUX ESPACES DE TRAVAIL
COLLABORATIF (AAP 2014)**

Chapitre budgétaire : 905 – Aménagement des territoires
Code fonctionnel : 56 – Technologies de l'information et de la communication
Programme : HP 56-001 – Aide au développement du territoire numérique
Action : 15600105 – Espaces de travail collaboratifs

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| EXPOSE DES MOTIFS | 4 |
| ANNEXES AU RAPPORT | 6 |
| PROJET DE DELIBERATION | 18 |
| ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF | 22 |
| ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS..... | 29 |
| ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE | 92 |

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 18 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de 1 310 425,30 euros d'autorisations de programme prélevées sur le Chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la Communication, Programme HP 56-001 (156001) – Aide au développement du territoire numérique, Action : 15600105 – Espaces de travail collaboratifs du budget 2014.

Ces opérations relèvent du dispositif de soutien relatif aux espaces de travail collaboratif issu de la politique régionale en faveur du développement numérique, votée par délibération n° CR 63 -13 du 27 septembre 2013.

Dans le cadre de l'appel à projets « Espaces de travail collaboratif » 2014 et suite au jury organisé le 20 mai 2014, 18 projets ont été retenus parmi les 40 candidatures.

Conformément à la délibération CR n° 92-11 du 29 septembre 2011 intitulée « mise en œuvre de la modulation des aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et la promotion de l'éco-Région », le taux de participation régionale a été conditionné, soit, pour les projets concernés du présent rapport :

| Projets | EPCI Porteur | Commune Concernée | Critère Logement (10pts) | Critère IST (10pts) | Critère Eco-responsabilité (5pts) | Critère SDRIF (5pts) | Critère sectoriel (20pts) |
|--|---|-----------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Télécentre à Bois-le-Roi | Communauté de communes du Pays de Seine | Bois-le-Roi | 10 | 0 | 5 | 0 | 20 |
| Télécentre et co-working à Montereau-Fault-Yonne | Communauté de Communes des Deux Fleuves | Montereau-Fault-Yonne | 10 | 0 | 5 | 0 | 20 |
| Co-working | Commune d'Enghien les Bains | Enghien les Bains | 10 | 0 | 5 | 0 | 20 |

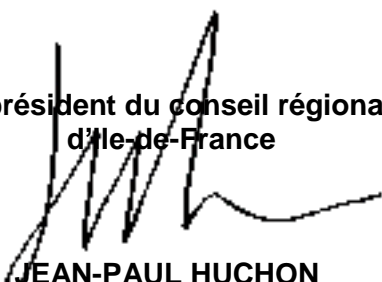
Considérant les avantages apportés aux salariés, aux collectivités et aux entreprises par le télétravail, il est proposé de favoriser l'émergence d'espaces de travail collaboratif (télécentres, espaces de co-working et fablabs). Un télécentre désigne une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés, gérés par un opérateur, et mis à la disposition de télétravailleurs. Ceux-ci peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales.

Le co-working, ajoute au principe des services proposés pour le travail à distance (télécentre) la volonté de créer les conditions favorables à l'émergence d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Ce type de lieu collaboratif, offrant un espace de socialisation, est particulièrement destiné aux travailleurs indépendants qui ont besoin d'échanges et de coopération avec leurs pairs pour optimiser leurs offres, leurs produits, leurs compétences.

Le fablab est un lieu, qui comme les espaces de co-working, est porté par des valeurs collaboratives, mais qui met à disposition des usagers des outils pour la conception et la réalisation d'objets, et en particulier des machines à commande numérique.

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Le président du conseil régional
d'Île-de-France
JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES AU RAPPORT

1. Règlement de l'appel à projets « Espaces de travail collaboratif »



APPEL A PROJETS

Espaces de travail collaboratif

Date d'ouverture : 13 décembre 2013

Date limite de dépôt : 26 mars 2014 à 14h00

Validation des décisions : septembre 2014

(sous réserve du calendrier des commissions permanentes)

Le dossier de candidature devra être transmis en ligne sur la plateforme des aides de la Région Île-de-France : <http://par.iledefrance.fr/>

Les envois par mail ne sont pas acceptés.

Tout dossier incomplet lors de son dépôt sera rejeté lors de son instruction.

REGLEMENT D'INTERVENTION

1. Préambule

Considérant les avantages apportés aux salariés, aux collectivités et aux entreprises par le télétravail, il est proposé de favoriser l'émergence d'espaces partagés de travail (télécentres, espaces de coworking, fablabs).

Un télécentre désigne une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés, gérés par un opérateur, et mis à la disposition de télétravailleurs. Ceux-ci peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales.

Le Coworking, ajoute au principe des services proposés pour le travail à distance (télécentre) la volonté de créer les conditions favorables à l'émergence d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Ce type de lieu collaboratif, offrant un espace de socialisation, est particulièrement destiné aux travailleurs indépendants qui ont besoin d'échanges et de coopération avec leurs pairs pour optimiser leurs offres, leurs produits, leurs compétences.

Un fablab est un lieu qui, comme les espaces de coworking, est porté par des valeurs collaboratives, mais qui met à disposition des usagers des outils pour la conception et la réalisation d'objets, et en particulier des machines à commande numérique.

2. Objectifs

L'action globale de la Région s'articule autour de trois objectifs :

- Aide à l'émergence
- Localisation et mise en réseau des lieux
- Aide à la structuration des acteurs.

Dans le cadre particulier de l'appel à projets « espaces de travail collaboratif » destiné à inciter à l'émergence de lieux, les projets éligibles devront viser clairement les objectifs suivants :

- Amélioration des conditions de travail,
- Meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail,
- Mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux,
- Réduction des impacts sanitaires de la pollution dans les centres urbains.

3. Modalités de participation

3.1. Critères d'éligibilité

Les projets éligibles seront les suivants :

- Création ex nihilo d'espaces de travail collaboratif,
- Partage de locaux existants pour la création d'espaces de travail collaboratif.

Les projets devront respecter les critères d'éligibilité suivants :

- Projets localisés en Île-de-France,
- Viser à l'ouverture effective d'un télécentre, d'un espace de Coworking ou d'un fablab dans un délai d'un an à compter du vote de la Commission Permanente du Conseil Régional,
- Être destinés aux télétravailleurs salariés ou indépendants, aux associations ou aux citoyens,
- Inscription du projet dans une démarche écologiquement soutenable, y compris en matière de protection contre les ondes électromagnétiques (en privilégiant par exemple le filaire au wifi),
- Avoir fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité préalable,
- Répondre à un besoin territorial et aux besoins des acteurs locaux constatés par l'étude d'opportunité,
- Respecter le principe de liberté du commerce et de l'industrie, en ne faisant pas concurrence à des offres privées si elles existent initialement.

3.2. Bénéficiaires

La Région pourra venir en soutien aux collectivités locales, aux associations ainsi qu'aux PME, notamment les SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) et les SCOP (Société coopérative et participative).

3.3. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des projets porteront, d'une manière globale, sur :

- La cohérence et la pertinence du projet par rapport aux objectifs de la Région sur l'appel à projets, notamment sur :
 - Localisation du projet (demande potentielle, accessibilité, ...) et proximité avec les lieux de vie et les commerces,
 - Public ciblé (nomades, télétravailleurs, indépendants, ...).
- Le bâtiment :
 - Haute Qualité Environnementale, Consommation énergétique et émissions de GES de niveau B ou A,
 - Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
 - Espaces individuels et collectifs avec aménagements variés,
 - Présences de casiers et de rangements privatifs ou en libre service.
- La crédibilité économique du projet :
 - Dispositions prises pour assurer la pérennité du projet (faisabilité, ...),
 - Types de location prévue (horaire, journalière, hebdomadaire, ...),
 - Capacité des fondateurs à gérer la structure,
 - Partenariats financiers.

- La crédibilité technique du projet :
 - Liaison Très Haut Débit (connexion garantie, wi-fi, ...),
 - Matériel disponible (téléprésence, téléconférence, ...),
 - Gestion de la confidentialité des données (sécurisation).

- La plus value sociale, relationnelle et/ou économique du projet :
 - Services proposés (restauration, espace de détente, ...),
 - Facilité de réservation d'espaces,
 - Horaires d'ouverture (accès sécurisé, amplitude d'ouverture journalière, ...),
 - Animation et évènementiel.

- La qualité des partenariats avec d'autres organismes travaillant sur une même problématique ou auprès du même public, lors de la conception et/ou de la concrétisation du projet :
 - Mise en réseau avec des structures existantes,
 - Interopérabilité avec des centres existants ou des projets.

3.4. Les livrables attendus

- Le dossier de candidature en ligne rempli et complet ;
- Une fiche synthétique du projet qui présente les grands lignes du projet (format libre) ;
- Les pièces administratives nécessaires relatives au porteur et au projet fournies sur la plateforme régionale.

4. Procédure de sélection

Les projets devront être soumis dans les délais sur la base d'un dossier complet en ligne, au format demandé, et les structures depositaires d'un projet devront être à jour des obligations fiscales et sociales et dans une situation financière saine. Dans le cas contraire, le dossier sera rejeté lors de l'instruction.

La sélection des dossiers se fait en plusieurs étapes (procédure donnée à titre indicatif pouvant être soumise à modification).

1ère étape : Instruction du dossier

Le Service accompagnement de l'innovation de la Direction du développement économique et de l'innovation, en association avec la Fonderie - Agence Régionale du Numérique, vérifie, pour chacun des dossiers, l'objet de la demande de subvention en fonction de l'appel à projets et des priorités établies par le Conseil Régional, en conformité avec la délibération cadre en vigueur.

Seront vérifiées :

- l'intégralité des pièces à fournir,
- la conformité des documents administratifs,
- la validité des documents budgétaires.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la Région Île-de-France pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve le droit de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

2ème étape : Sélection par un comité d'experts

Un comité d'experts constitué notamment de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, de la Fonderie - Agence Régionale du Numérique, de l'Agence Régionale de Développement, de la Région, ainsi que de spécialistes nationaux ou internationaux des espaces collaboratifs de travail et présidé par la Région, sera mis en place afin de sélectionner les projets.

Les projets retenus seront ceux qui correspondront le plus aux objectifs et aux critères définis par le dispositif.

3ème étape : Vote des élus régionaux en Commission Permanente

Les dossiers retenus après ces différentes étapes seront soumis au vote de la Commission Permanente, seule instance habilitée à décider du soutien régional.

4ème étape : Notification et signature des conventions

Les candidats retenus seront informés par la Région Île-de-France.

La date d'éligibilité des dépenses sera la date d'attribution de la subvention en Commission Permanente du Conseil Régional.

Une convention sera signée liant la Région avec le porteur de projet (et, le cas échéant, avec chaque partenaire soutenu par la Région dans le cadre du projet).

Ces conventions fixent notamment les obligations des parties tant en terme de suivi de projet que de réalisation.

5ème étape : Suivi

Les lauréats devront rendre compte périodiquement de l'avancée du projet primé en faisant parvenir un rapport de suivi de projet au milieu et à la fin de la période de réalisation du projet. Ce rapport sera transmis à la Région et à la Fonderie, agence numérique d'Île-de-France.

La Région et la Fonderie, agence numérique d'Île-de-France réaliseront des visites au sein des locaux des lauréats au cours de la période de réalisation du projet.

5. Modalités de l'aide

5.1. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles seront les dépenses d'investissements suivantes, dans le cadre de la rénovation ou la construction d'un local :

- Aménagement et équipement des locaux
 - Travaux d'aménagement intérieur comme la pose de cloison, la décoration (mise en peinture, ...), la climatisation, la sécurisation, ...
 - Achat de mobilier (fauteuils, chaises, tables, bureau, casiers, ...)
 - Achat de matériels de visioconférence (rétroprojecteurs, ...), de reprographie (photocopieurs, ...), de téléphonie
 - Installation de l'infrastructure réseau, borne wi-fi, serveur, ...
- Au choix :
 - Soit l'équipement informatique des postes de travail, matériel divers (ordinateurs, imprimantes, ...) et logiciel dans le cadre d'achat de licences et non d'abonnements pour ces derniers ;
 - Soit les équipements technologiques notamment les découpeuses laser, les imprimantes 3D, ...

Sont donc non éligibles dans le cadre d'une construction de locaux : le gros œuvre (fondation, infrastructures du bâtiment, travaux électriques du bâtiment hors éclairage, ...).

Conformément au Règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « Hors TVA ». Cependant, lorsque l'organisme subventionné justifie, soit qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA, soit qu'il n'est pas éligible au fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « TVA incluse ».

Dans le cas d'un projet porté par une commune ou un EPCI, le taux d'intervention de la subvention relative aux dépenses éligibles d'investissement pourra être pondéré en fonction des critères définis par la Région dans la délibération CR 92-11. La délibération est disponible sur le lien suivant :

http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/temporaryfiles/to46134750/DL_048512/RAPCR92-11RAP.pdf

5.2. Montants et taux de l'aide

Dans le cas de la création d'un espace, la Région interviendra à hauteur de :

- 50 % maximum des dépenses d'investissement pour l'aménagement et l'équipement (hors équipement informatique des postes de travail) du lieu ;
- 50 % maximum des dépenses d'investissement pour au choix :
 - soit l'équipement informatique des postes de travail dans la limite de 3 000 € par poste et de 50 000 € pour la totalité des postes,
 - soit l'équipement technologique du laboratoire de fabrication dans la limite de 50 000 €.

Le plafond de la subvention sur l'ensemble du projet est de 200 000 €.

Dans les cas où l'aide attribuée au titre de ce dispositif est susceptible d'affecter les échanges communautaires ou menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions au sens de l'article 87.1 du traité sur l'Union européenne, elle est attribuée dans le cadre du règlement CE n°1998/2006 de la Commission, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis (Journal officiel de l'Union européenne n° L 379 du 28/12/2006 p. 0005 – 0010) ou du régime cadre exempté d'aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME n° X65/2008, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE du 9 août 2008.

6. Modalités de versement des subventions régionales

Le versement des aides nécessite la passation d'une convention.

En conformité avec le Règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France, le soutien régional ne correspond pas à un montant forfaitaire mais à un taux d'intervention calculé sur la base du budget global prévisionnel éligible du projet, assorti d'un montant de soutien maximal. Si le budget réalisé se trouve être inférieur au budget prévisionnel, le montant du soutien sera défini par application de ce taux sur l'ensemble des dépenses éligibles effectivement engagées et justifiées par le bénéficiaire.

Le versement de la subvention régionale se fait sur appels de fond. Le solde de la subvention est versé à l'issue de la réalisation complète du projet, sur présentation du rapport final d'exécution du projet. Cependant, les bénéficiaires pourront demander des acomptes en cours de réalisation du projet dans la limite de 80% de la subvention prévue.

A titre d'information, le délai de paiement est d'environ 90 jours à compter de la date de réception de l'appel de fonds complet par les services de la Région (Règlement budgétaire et financier adopté en Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010).

La structure doit donc être en mesure d'avoir une trésorerie suffisante pour avancer les dépenses budgétées.

7. Modalités d'inscription

La mise en œuvre de l'appel à projets est assurée avec le soutien de la Fonderie - Agence Régionale du Numérique en Île-de-France.

Les porteurs de projets intéressés par le dispositif doivent se connecter sur la plateforme de l'appel à projets :

<http://par.iledefrance.fr/>

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éviter toute candidature dans les dernières heures du délai imparti.

La date limite d'envoi est fixée au 26 mars 2014 à 14h00. Tout dossier incomplet sera déclaré inéligible et ne sera pas évalué.

8. Engagement des candidats

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- accepter sans réserve le présent règlement ;
- autoriser le Conseil Régional et ses organismes associés à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été retenu par la Commission Permanente du Conseil Régional ;
- associer la Région et la Fonderie à toute opération de communication relative à l'opération.

9. Dispositions diverses

En cas de force majeure, l'appel à projets peut être retardé ou annulé : les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Les dossiers de candidatures transmis par les candidats ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

2. Espaces de travail collaboratif : bilan quantitatif

Depuis 2012, la Région a financé 30 projets de création d'espaces de travail collaboratif pour 1 963 900 euros. 30 % des lieux subventionnés sont localisés à Paris, 30% en petite couronne (92, 93, 94) et 40 % en grande couronne (77, 78, 91, 95). Ce sont 20 associations et 10 collectivités locales qui ont été soutenues.

16 lieux sont opérationnels, les autres seront ouverts au second semestre 2014 et premier semestre 2015.

Liste des lieux opérationnels :

| Nom du projet | Localisation du projet |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Pionnières co-work | 75 011 Paris |
| Espace de co-working BGE Paris | 75 011 Paris |
| CitizenBOX | 75 018 Paris |
| Télécentre Trilport | 77 470 Trilport |
| Netis – Ifis Co-working | 77 700 Serris |
| Espace de co-working les Mureaux | 78 130 Les Mureaux |
| Jokkalabs Nanterre | 92 000 Nanterre |
| Co-working Vincennes | 94 300 Vincennes |
| Space co-working Argenteuil | 95 100 Argenteuil |
| Télécentre Roissy CDG | Plateforme aéroportuaire Paris Roissy |
| Fontaines O Livres | 75 011 Paris |
| Créatis 2 | 75 002 Paris |
| WOMA, fabrique de quartier | 75 019 Paris |
| BeeOTop | 75 017 Paris |
| Créative Cluster | 94 270 Le Kremlin-Bicêtre |
| L'escale Ville Internet | 91 170 Viry-Châtillon |

PROJET DE DELIBERATION**DU****APPEL A PROJETS 2014 ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIF****LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le règlement UE n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;
- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 intitulée « Ajustements de la politique régionale en faveur du développement numérique » ;
- VU** CP 14-043 du 30 janvier 2014 « Attribution de subvention dans le cadre de la politique régionale en faveur du développement numérique » ;
- VU** Le rapport CP 14-508 présenté par le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission du Développement économique, emploi, NTIC, tourisme, innovation, économie sociale et solidaire ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale.
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE**Article 1 :**

Décide de participer au titre du dispositif « Espaces de travail collaboratif », au financement des projets détaillés en annexe 2 (*fiches projet*) à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 1 310 425,30 € réparties comme suit :

| Référence du dossier | Nom du porteur | Nom du projet | Forme juridique actuelle | Localisation du projet | Base subventionnable (dépendances éligibles) | Montants HT ou TTC | Subvention maximale prévisionnelle | Taux de participation régional (%) |
|----------------------|--|--|--------------------------|------------------------|--|--------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| EX005183 | Communauté de Communes Pays de Seine | Télécentre Co Working en Pays de Seine | EPCI | 77 590 | 163 348,00 | HT | 57 171,80 | 35,00 |
| EX005193 | SEINARIO | SEINARIO - LITTLE BIG BOAT | PME | 92 100 | 406 473,00 | HT | 50 000,00 | 12,30 |
| EX005194 | Maker sur Seine | Le Lab Cut | Association Loi 1901 | 75 004 | 73 706,00 | TTC | 36 853,00 | 50,00 |
| EX005197 | L'Atelier de Coopération et de Collaboration Economique et Solidaire (ACCES) | Le Garage | Association Loi 1901 | 93 200 | 248 909,00 | TTC | 124 454,50 | 50,00 |
| EX005202 | THE LAPTOP | De LAPTOP à LABTOP | PME | 75 019 | 47 833,00 | HT | 23 916,50 | 50,00 |
| EX005204 | COWORKCRECHE | CoworkCrèche | Association Loi 1901 | 75 020 | 355 217,00 | HT | 177 608,50 | 50,00 |
| EX005208 | Volumes SAS | VOLUMES | PME | 75 020 | 240 501,00 | HT | 120 250,50 | 50,00 |
| EX005211 | Communauté de communes des Deux Fleuves | Espace de télétravail et de co-working | EPCI | 77 130 | 558 968,00 | HT | 195 638,80 | 35,00 |
| EX005213 | Clevermate | CleverSpace | PME | 75 010 | 81 360,00 | HT | 40 680,00 | 50,00 |
| EX005215 | EUROSCOP | CASACO | SCOP | 92 240 | 108 135,00 | HT | 43 254,00 | 40,00 |
| EX005216 | IMVDI Incubateur Marne-la-Vallée Descartes Innovation | Descartes Lab | Association Loi 1901 | 77 420 | 179 335,00 | TTC | 89 667,50 | 50,00 |
| EX005223 | INNOVATION FACTORY | AntiCafé Innovation Factory | Association Loi 1901 | 75 013 | 144 348,00 | HT | 72 183,00 | 50,00 |
| EX005224 | SPINTANK | Le Tank | PME | 75 011 | 76 026,00 | HT | 38 013,00 | 50,00 |
| EX005225 | Association REGARD'EN FRANCE | Espace de coworking au sein du CRTH | Association Loi 1901 | 75 012 | 40 063,40 | HT | 20 031,50 | 50,00 |
| EX005226 | Push and Pull | CREATIVE VALLEY Saint-Maur | PME | 94 100 | 177 500,00 | HT | 88 750,00 | 50,00 |
| EX005228 | Commune d'Enghien les Bains | NUMERIC LAB | Commune | 95 880 | 48 370,00 | HT | 16 929,50 | 35,00 |
| EX005229 | La Paillasse | La Paillasse | Association Loi 1901 | 75 002 | 225 058,00 | TTC | 90 023,20 | 40,00 |
| EX005230 | Planete Sciences | Atelier Numérique Planète Sciences | Association Loi 1901 | 91 130 | 61 708,00 | TTC | 25 000,00 | 40,51 |
| TOTAL | | | | | 3 236 858,40 | | 1 310 425,30 | |

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions jointes en annexe 3 à la présente délibération *et autorise le président du Conseil régional à les signer.*

Affecte une autorisation de programme de 1 310 425,30 € disponible sur le chapitre 905, Aménagement des territoires, Code fonctionnel 56, Technologies de l'information et de la Communication, Programme HP 56-001 (156001) – Aide au développement du territoire numérique, Action : 15600105 – Espaces de travail collaboratifs, nature 204, du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions aux bénéficiaires à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

| Dossier - Code | Dossier | Bénéficiaire | Date de la demande de subvention | Date prévisionnelle de démarrage | Démarrage anticipé |
|----------------|---|---|----------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| EX005225 | CREATION DES ESPACES DE COWORKING AU SEIN DU CRTH - ASSOCIATION REGARD'EN FRANCE | ASSOCIATION REGARD EN FRANCE | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005213 | CLEVERSPACE - CLEVERMATE | CLEVERMATE | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005183 | TELECENTRE CO WORKING EN PAYS DE SEINE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEINE | COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE SEINE | 24/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005211 | ESPACE DE TELETRAVAIL ET DE CO-WORKING A MONTEREAU-FAULT-YONNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES | COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005228 | NUMERIC LAB - COMMUNE D'ENGHEN LES BAINS | COMMUNE DE ENGHEN LES BAINS | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005204 | COWORKCRECHE - COWORKCRECHE | COWORKCRECHE | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005215 | CASACO - EUROSCOP | EUROSCOP | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005216 | DESCARTES LAB : LIEU DE COWORKING/FABLAB - IMVDI INCUBATEUR MARNE LA VALLEE DESCARTES INNOVATION | IMVDI INCUBATEUR MARNE LA VALLEE DESCARTES INNOVATION | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005223 | AntiCafé@Innovation Factory : LA CAFET' COWORKING DU CAMPUS-CLUSTER PARIS OLYMPIADES - INNOVATION FACTORY | INNOVATION FACTORY | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005197 | LE GARAGE : PLATEFORME COLLABORATIVE - L'ATELIER DE COOPERATION ET DE COLLABORATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE (L'ACCES) | L ATELIER DE COOPERATION ET COLLABORATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE L ACCES | 25/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005229 | LA PAILLASSE : UN FABLAB POUR LES BIOTECHNOLOGIES - LA PAILLASSE | LA PAILLASSE | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005194 | LE LAB CUT - MAKER SUR SEINE | MAKER SUR SEINE | 25/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005226 | CREATIVE VALLEY SAINT MAUR - PUSH & PULL | P ET P PUSH ET PULL | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005230 | CREATION DE L'ATELIER NUMERIQUE PLANETE SCIENCES - PLANETE SCIENCES | PLANETE SCIENCES | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005193 | SEINARIO : LITTLE BIG BOAT - SEINARIO | SEINARIO | 25/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005224 | LE TANK : LE RESERVOIR DES INNOVATIONS NUMERIQUES - SPINTANK | SPINTANK | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005202 | DE LAPTOP A LABTOP - THE LAPTOP | THE LAPTOP THE LAPTOP LAPTOP | 25/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |
| EX005208 | VOLUMES - VOLUMES | VOLUMES | 26/03/2014 | 01/07/2014 | OUI |

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT
RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|
| Commission permanente du : | 24/09/2014 | N° de rapport : | CP14-508 | Budget : | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|

| | |
|---------------------------|---|
| Chapitre : | 905 - Aménagement des territoires |
| Code fonctionnel : | 56 - Technologies de l'information et de la communication |
| Programme : | 156001 - Aide au développement du territoire numérique |
| Action : | 15600105 - Espaces de travail collaboratifs |

| | |
|---------------------|--|
| Dispositif : | 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif |
|---------------------|--|

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|--------|
| Dossier : | EX005183 - TELECENTRE CO WORKING EN PAYS DE SEINE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEINE | | |
| Bénéficiaire : | R39221 - COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE SEINE | | |
| Localisation : | CC PAYS DE SEINE | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 57 171,80 € | Code nature : | 204141 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 163 348,00 € | HT 35 % | 57 171,80 € | |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|--------|
| Dossier : | EX005211 - ESPACE DE TELETRAVAIL ET DE CO-WORKING A MONTEREAU-FAULT-YONNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES | | |
| Bénéficiaire : | EX000527 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES | | |
| Localisation : | CC DEUX FLEUVES | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 195 638,80 € | Code nature : | 204141 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 558 968,00 € | HT 35 % | 195 638,80 € | |

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|--------|
| Dossier : | EX005228 - NUMERIC LAB - COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS | | |
| Bénéficiaire : | R106 - COMMUNE DE ENGHIEEN LES BAINS | | |
| Localisation : | ENGHIEN-LES-BAINS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 16 929,50 € | Code nature : | 204141 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 48 370,00 € | HT 35 % | 16 929,50 € | |

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|
| Commission permanente du : | 24/09/2014 | N° de rapport : | CP14-508 | Budget : | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|

| | |
|---------------------------|---|
| Chapitre : | 905 - Aménagement des territoires |
| Code fonctionnel : | 56 - Technologies de l'information et de la communication |
| Programme : | 156001 - Aide au développement du territoire numérique |
| Action : | 15600105 - Espaces de travail collaboratifs |

| | |
|---------------------|--|
| Dispositif : | 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif |
|---------------------|--|

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005193 - SEINARIO : LITTLE BIG BOAT - SEINARIO | | |
| Bénéficiaire : | EX004920 - SEINARIO | | |
| Localisation : | BOULOGNE-BILLANCOURT | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 50 000,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 406 473,00 € HT | 12,3 % | 50 000,00 € | |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005194 - LE LAB CUT - MAKER SUR SEINE | | |
| Bénéficiaire : | EX004922 - MAKER SUR SEINE | | |
| Localisation : | DEPARTEMENT DE PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 36 853,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 73 706,00 € TTC | 50 % | 36 853,00 € | |

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005197 - LE GARAGE : PLATEFORME COLLABORATIVE - L'ATELIER DE COOPERATION ET DE COLLABORATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE (L'ACCES) | | |
| Bénéficiaire : | EX004930 - L ATELIER DE COOPERATION ET COLLABORATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE L ACCES | | |
| Localisation : | SAINT-DENIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 124 454,50 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 248 909,00 € TTC | 50 % | 124 454,50 € | |

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|
| Commission permanente du : | 24/09/2014 | N° de rapport : | CP14-508 | Budget : | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|

| | |
|---------------------------|---|
| Chapitre : | 905 - Aménagement des territoires |
| Code fonctionnel : | 56 - Technologies de l'information et de la communication |
| Programme : | 156001 - Aide au développement du territoire numérique |
| Action : | 15600105 - Espaces de travail collaboratifs |

| | |
|---------------------|--|
| Dispositif : | 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif |
|---------------------|--|

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005202 - DE LAPTOP A LABTOP - THE LAPTOP | | |
| Bénéficiaire : | EX004936 - THE LAPTOP THE LAPTOP LAPTOP | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 23 916,50 € | Code nature : | 20421 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : |
| 47 833,00 € HT | 50 % | 23 916,50 € |

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005204 - COWORKCRECHE - COWORKCRECHE | | |
| Bénéficiaire : | EX004939 - COWORKCRECHE | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 177 608,50 € | Code nature : | 20421 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : |
| 355 217,00 € HT | 50 % | 177 608,50 € |

| | | | |
|------------------------|------------------------------|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005208 - VOLUMES - VOLUMES | | |
| Bénéficiaire : | EX004947 - VOLUMES | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 120 250,50 € | Code nature : | 20421 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : |
| 240 501,00 € HT | 50 % | 120 250,50 € |

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|
| Commission permanente du : | 24/09/2014 | N° de rapport : | CP14-508 | Budget : | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|

| | |
|---------------------------|---|
| Chapitre : | 905 - Aménagement des territoires |
| Code fonctionnel : | 56 - Technologies de l'information et de la communication |
| Programme : | 156001 - Aide au développement du territoire numérique |
| Action : | 15600105 - Espaces de travail collaboratifs |

| | |
|---------------------|--|
| Dispositif : | 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif |
|---------------------|--|

| | | | |
|------------------------|-------------------------------------|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005213 - CLEVERSPACE - CLEVERMATE | | |
| Bénéficiaire : | EX004955 - CLEVERMATE | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 40 680,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 81 360,00 € | HT 50 % | 40 680,00 € | |

| | | | |
|------------------------|------------------------------|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005215 - CASACO - EUROSCOP | | |
| Bénéficiaire : | EX004761 - EUROSCOP | | |
| Localisation : | MALAKOFF | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 43 254,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 108 135,00 € | HT 40 % | 43 254,00 € | |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005216 - DESCARTES LAB : LIEU DE COWORKING/FABLAB - IMVDI INCUBATEUR MARNE LA VALLEE DESCARTES INNOVATION | | |
| Bénéficiaire : | P0016686 - IMVDI INCUBATEUR MARNE LA VALLEE DESCARTES INNOVATION | | |
| Localisation : | SAN MARNE LA VALLEE-VAL MAUB | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 89 667,50 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 179 335,00 € | TTC 50 % | 89 667,50 € | |

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|
| Commission permanente du : | 24/09/2014 | N° de rapport : | CP14-508 | Budget : | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|

| | |
|---------------------------|---|
| Chapitre : | 905 - Aménagement des territoires |
| Code fonctionnel : | 56 - Technologies de l'information et de la communication |
| Programme : | 156001 - Aide au développement du territoire numérique |
| Action : | 15600105 - Espaces de travail collaboratifs |

| | |
|---------------------|--|
| Dispositif : | 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif |
|---------------------|--|

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005223 - AntiCafé@Innovation Factory : LA CAFET'WORKING DU CAMPUS-CLUSTER PARIS OLYMPIADES - INNOVATION FACTORY | | |
| Bénéficiaire : | EX004969 - INNOVATION FACTORY | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 72 183,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 144 366,00 € | HT 50 % | 72 183,00 € | |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005224 - LE TANK : LE RESERVOIR DES INNOVATIONS NUMERIQUES - SPINTANK | | |
| Bénéficiaire : | P0018928 - SPINTANK | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 38 013,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 76 026,00 € | HT 50 % | 38 013,00 € | |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005225 - CREATION DES ESPACES DE COWORKING AU SEIN DU CENTRE RECHERCHE THEATRE HANDICAP (CRTH) - ASSOCIATION REGARD'EN FRANCE | | |
| Bénéficiaire : | R28109 - ASSOCIATION REGARD EN FRANCE | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 20 031,50 € | Code nature : | 20421 |

| | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : | |
| 40 063,00 € | HT 50 % | 20 031,50 € | |

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|
| Commission permanente du : | 24/09/2014 | N° de rapport : | CP14-508 | Budget : | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------------------|----------|-----------------|------|

| | |
|---------------------------|---|
| Chapitre : | 905 - Aménagement des territoires |
| Code fonctionnel : | 56 - Technologies de l'information et de la communication |
| Programme : | 156001 - Aide au développement du territoire numérique |
| Action : | 15600105 - Espaces de travail collaboratifs |

| | |
|---------------------|--|
| Dispositif : | 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif |
|---------------------|--|

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005226 - CREATIVE VALLEY SAINT MAUR - PUSH & PULL | | |
| Bénéficiaire : | EX004973 - P ET P PUSH ET PULL | | |
| Localisation : | SAINT-MAUR-DES-FOSSES | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 88 750,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : |
| 177 500,00 € HT | 50 % | 88 750,00 € |

| | | | |
|------------------------|---|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005229 - LA PAILLASSE : UN FABLAB POUR LES BIOTECHNOLOGIES - LA PAILLASSE | | |
| Bénéficiaire : | EX004976 - LA PAILLASSE | | |
| Localisation : | PARIS | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 90 023,20 € | Code nature : | 20421 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : |
| 225 058,00 € TTC | 40 % | 90 023,20 € |

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|-------|
| Dossier : | EX005230 - CREATION DE L'ATELIER NUMERIQUE PLANETE SCIENCES - PLANETE SCIENCES | | |
| Bénéficiaire : | R31127 - PLANETE SCIENCES | | |
| Localisation : | CA EVRY CENTRE ESSONNE | | |
| CPER / CPRD : | Hors CPER - Hors CPRD | | |
| Montant total : | 25 000,00 € | Code nature : | 20421 |

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|--|
| Base subventionnable : | Taux de participation : | Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale : |
| 61 708,00 € TTC | 40,51 % | 25 000,00 € |

| | |
|---|----------------|
| Total sur le dispositif 00000756 - Soutien aux espaces de travail collaboratif : | 1 310 425,30 € |
|---|----------------|

| | |
|--|----------------|
| Total sur l'imputation 905 - 56 - 156001 - 15600105 : | 1 310 425,30 € |
|--|----------------|

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005183 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : TELECENTRE CO WORKING EN PAYS DE SEINE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEINE |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 163 348,00 € | 35,00 % | 57 171,80 € |
| | Montant Total de la subvention | | 57 171,80 € |

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS DE SEINE
 Adresse administrative : 3 RUE DU GENERAL ROUX
77590 FONTAINE LE PORT
 Statut Juridique : Communauté de Communes
 Représentant : Madame NICOLE DELPORTE, Présidente

N° SIRET : 24770061000014

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création d'un télécentre co Working en Pays de Seine

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Le projet Télécentre / Co-working en Pays de Seine vise à donner à des indépendants, dirigeants de petites structures ou salariés (télétravailleurs), chercheurs d'emploi et retraités un lieu d'activité professionnelle bien connecté, équipé et convivial au plus proche de chez eux.

Au sens de l'agenda 21, ce tiers lieu aura pour objectifs de contribuer au développement de l'emploi local, limiter les déplacements et réduire la fracture numérique en s'ouvrant au public non professionnel.

Les objectifs sont donc à la fois économiques et environnementaux.

Description :

En mars 2013, ce projet validé par la Communauté de Communes du Pays de Seine (CCPS) et soutenu par le Département 77 est entré dans une phase active de définition avec le cabinet d'étude spécialisé LBMG.

Cette étude a fixé fin juillet 2013 les attentes des futurs utilisateurs (40 à 50 en première intention sur 100 intéressés) : équipements, accès localisation, horaires, tarification, type d'usage (bureaux partagés, indépendants, passager...)

Sur cette base, l'étude a abouti début décembre 2013 à un canevas précis de mise en œuvre et de démarrage comprenant :

- Le choix de locaux existants disponibles à Bois le Roi.
- L'aménagement des locaux (redistribution des surfaces, open space, bureaux fermés, espaces communs).
- L'équipement des locaux (connexion Très Haut Débit, mobiliers, restauration, décoration).
- Le mode de gestion et d'animation par une structure associative.
- Une règle de tarification et une prospective de montée en charge de l'activité.

Moyens mis en œuvre :

Les moyens mis en œuvre pour démarrer la réalisation concrète du projet à partir d'octobre 2014 sont les suivants :

- Mobilisation des participants futurs dans la constitution d'une association et de l'équipe qui l'animerà à l'intérieur et vers l'extérieur.
- Préparation dans ce cadre associatif des règles de fonctionnement du centre.
- Renforcement de la communication autour de ce télécentre/co-working pour que tous les publics concernés soient avertis et si possible impliqués dans son démarrage.
- Préparation des appels d'offre sur les travaux et équipements pour qu'ils se déroulent dès octobre 2014.

Il en résulte une modélisation économique qui détermine les conditions d'équilibre et de réussite du projet.

Le Pays de Seine a prévu d'aider le démarrage de ce Télécentre en contribuant aux investissements initiaux et pendant trois ans aux charges immobilières et de personnel de gestion animation de l'activité. L'association qui bénéficiera de cet appui doit cependant dans ce délai monter en charge l'activité du télécentre pour qu'il s'équilibre sur ses propres ressources.

Ce montant tient compte d'un état préexistant de locaux tertiaires en bon état et pré équipé en électricité et réseaux.

La communauté de communes du Pays de Seine dispose avec ce projet d'une opportunité de renforcer à la fois l'emploi local, la synergie des nombreux dynamismes et compétences qu'elle abrite, et une convivialité urbaine.

Intérêt régional :

Ce projet s'intègre aux politiques régionales de développement économique et de développement durable :

La sociologie de la population de la CCPS se caractérise par une intensité de déplacement importante due à son activité professionnelle en grande partie de nature tertiaire supérieure exercée souvent au centre de l'agglomération.

Une partie importante de ces déplacements peut être réduite par le télétravail.

Les infrastructures ferroviaires de la ligne Fontainebleau /Melun/Paris atteignent déjà un niveau de saturation difficile à traiter.

Le développement des emplois locaux associant les techniques numériques et les compétences tertiaires utilisatrices (juridiques, financières, communications, ingénierie ...) bien représentées sur le territoire sera favorisé.

Via le réseau de télécentre IT77 et grâce aux moyens de communication numérique performants, ils contribueront au développement intégré de l'économie régionale.

La Communauté de Communes du Pays de Seine a adhéré au Pacte sud 77.

Le Pacte s'articule avec les autres travaux de programmation pluriannuelle de la Région (fonds européens, contrat de projets État-Région Île-de-France 2007-2013, Contrat Particulier Région-Département de Seine-et-Marne), projet de territoire du Département de Seine-et-Marne, programmes d'actions des différents territoires.

Une convention de partenariat a été signée entre la région et les acteurs clés du territoire.

Dans ce cadre, Pays de Seine s'engage sur les enjeux de développement à l'échelle du territoire participant à structurer une image « Sud 77 » dans laquelle ce projet de télécentre s'inscrit.

Public(s) cible(s) :

Une enquête en ligne a donné les résultats suivants :

De façon générale, aimeriez-vous utiliser un espace télécentre/Co-working ?

104 réponses obtenues dont 74 personnes ou institutions intéressées à fréquenter le futur espace exprimant des besoins pour 201 usagers potentiels. Voici les motivations majoritairement exprimées :

- | | |
|---|-----|
| • Installer une activité à moindre coût | 24% |
| • Entretiens / RDV d'affaires | 39% |
| • Disposer d'un bureau de passage | 41% |
| • Rompre avec l'isolement | 41% |
| • Réunions dans un lieu agréable | 43% |
| • Réduire les tps de déplacements | 45% |
| • Côtoyer d'autres professionnels | 64% |

Le développement de l'étude s'est poursuivi notamment avec 42 personnes identifiées sous la forme de cinq réunions:

- Cadrage du projet les 29/04 et 16/05/2013.
- Présentation des résultats de l'enquête le 29/06/2013.
- Présentation du projet et ateliers de mise en place (8/10/2013 et 23/01/2014).
- Réunions suivies par à chaque fois une dizaine de personnes, dont certaines fortement impliquées ont participé à plusieurs réunions.
- Prochaine réunion prévue pour des ateliers (aménagement, animation, gestion) en avril 2014 afin de poursuivre la constitution d'une communauté demandeur.

Les conclusions de cette étude font donc état d'un intérêt marqué de la population pour le télécentre co working.

Conjointement, cette étude a été corroborée par une enquête de terrain en gare et dans les trains Communauté de Communes Pays de Seine – Paris

(Question : Sur une échelle de 1 à 5 (1 peu intéressé, 5 très intéressé), dans quelle mesure seriez-vous intéressé par l'implantation d'un télécentre à proximité de chez vous ?

L'objet : l'intérêt local pour le télétravail. Population sondée : 100 / intéressés : 50%).

La prévalence marquée des CSP tertiaire va dans ce sens, cette population étant souvent active au centre de l'agglomération parisienne.

De ce fait le taux d'emploi local à développer dans ce domaine se justifie compte tenu des saturations des transports et des synergies de compétences à favoriser via le co-working

Localisation géographique :

- CC PAYS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|-------------------------|------------|---------|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 84 774,00 | 36,14% | Fonds propres | 177 420,20 | 75,63% |
| Equipement des locaux | 67 669,00 | 28,85% | Région | 57 171,80 | 24,37% |
| Equipement informatique | 10 905,00 | 4,65% | Total | 234 592,00 | 100,00% |
| Dépenses non éligibles | 71 244,00 | 30,37% | | | |
| Total | 234 592,00 | 100,00% | | | |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 17 151,50 € |
| 2015 | 28 585,90 € |
| 2016 | 11 434,40 € |

| |
|---|
| ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS |
|---|

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

| Année | Dispositif d'aide | Montant voté |
|-------|--|--------------|
| 2011 | Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux | 24 000,00 € |
| 2012 | Politique de l'eau-Investissement | 82 281,00 € |
| 2013 | Politique de l'eau-Investissement | 175 300,00 € |
| | Montant total | 281 581,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005211 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : ESPACE DE TELETRAVAIL ET DE CO-WORKING A MONTEREAU-FAULT-YONNE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 558 968,00 € | 35,00 % | 195 638,80 € |
| | Montant Total de la subvention | | 195 638,80 € |

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES
 Adresse administrative : 29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
 Statut Juridique : Communauté de Communes
 Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

N° SIRET : 24770010700136

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Montage d'un télécentre à proximité immédiate de la gare de Montereau-Fault-Yonne pour accueillir des télétravailleurs, des petites entreprises et des indépendants dans une logique de co-working

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Le projet de télécentre de la Communauté de Communes des deux Fleuves (CC2F) vise plusieurs objectifs complémentaires :

- limiter les déplacements, en particulier les migrations pendulaires, afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs et des résidents, décongestionner les axes et moyens de transports et préserver l'environnement.
- soutenir les créateurs d'activité et accompagner le développement des jeunes entreprises de la CC2F grâce à un immobilier adapté et des services d'accompagnement et d'animation.

- favoriser la mise en réseau des petites entreprises et indépendants du territoire, la créativité et l'innovation.
- insérer le télécentre dans la dynamique créée par le Campus numérique et, en le plaçant dans le même bâtiment, créer un pôle d'activité économique contribuant à densifier le tissu économique.
- renforcer l'usage du numérique dans les entreprises de la CC2F, voire au-delà via des modules de formation à distance.
- plus largement, renforcer l'attractivité de la CC2F.

Description :

Dans la continuité de la création du Campus Numérique, centre de formation dédié aux métiers de l'aménagement numérique inauguré en février 2014, la Communauté de Communes des Deux Fleuves et ses partenaires souhaitent créer un télécentre d'une superficie de 700 mètres carrés, qui sera situé au premier étage du même bâtiment et à moins de 100 mètres de la gare de Montereau-Fault-Yonne.

Positionné en réponse à la fois aux besoins des télétravailleurs, des petites entreprises et des créateurs d'activité le télécentre, dans une logique de mutualisation de moyens et d'animation économique, le télécentre proposera des espaces de travail modulaires :

- pour des travailleurs pendulaires souhaitant, avec l'accord de leur employeur, télé-travailler un à quatre jours par semaine à proximité de leur domicile.
- pour des auto-entrepreneurs et des indépendants souhaitant un environnement de travail moderne et performant, apte à faciliter le développement de leurs activités par la mise en réseau et les échanges.
- pour des petites entreprises ayant besoin de locaux tertiaires de petite taille, dotés de services professionnels adaptés, et souhaitant renforcer leur ancrage local et leur fonctionnement en réseau.

Au regard de l'absence actuelle de pépinière et d'hôtel d'entreprises sur le territoire de la CC2F et dans ses environs, le futur télécentre apportera une réponse tout à fait innovante et adaptée aux besoins des télétravailleurs et des petites entreprises du Sud-Est de la Seine-et-Marne.

Moyens mis en œuvre :

Sous la supervision des élus, très engagés dans le projet, les services de la CC2F sont fortement mobilisés dans la définition, le positionnement et le dimensionnement du projet et le seront ensuite dans la durée pour la promotion, la commercialisation et l'animation du futur télécentre.

Ils seront aidés en cela par la communauté des 18 acteurs engagés dans le Campus Numérique et signataires en février 2014 d'une charte d'engagements partagés, et aujourd'hui constitué sous la forme d'un Comité de pilotage du projet. Une SCIC est en cours de création pour la gestion et le développement du Campus.

La CC2F a adhéré à IT 77 qui accompagne dans la durée la collectivité à la mise en œuvre de cette offre d'espaces partagés au service des entreprises, des créateurs et des salariés du territoire. Cette adhésion à un réseau de tiers-lieux facilitera la visibilité et donc l'usage des espaces proposés, participera à la mutualisation des actions et à l'émergence de synergies, notamment avec les autres projets de tiers-lieux du Sud de la Seine-et-Marne, plus globalement, avec l'ensemble du réseau des tiers-lieux à l'échelle régionale.

Avant l'ouverture du lieu, la CC2F a souhaité conduire une étude de faisabilité, sur la base du cahier des charges en quatre volets établi par IT 77, qu'elle a confiée au groupement OCALIA-Opus3.

Démarrée en janvier 2014, cette étude a permis de quantifier et qualifier les besoins et identifier des premiers usagers du télécentre. Elle s'achèvera au 2ème trimestre 2014. Des ateliers thématiques seront mis en place dès juin 2014, afin d'éviter toute déperdition entre la phase d'étude et la phase de lancement.

En terme de bâti, le télécentre sera ouvert dans un espace tertiaire de 700 m² situé au 1er étage du site abritant le Campus Numérique au 5, rue du Châtelet à Montereau-Fault-Yonne, à 100 mètres de la gare de Montereau. Ce bâtiment est la propriété de la CC2F. Des travaux d'aménagement sont programmés courant 2014 pour une mise en service début 2015

Intérêt régional :

Le projet proposé s'inscrit pleinement dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et y contribue. Il vise en particulier dans ce contexte à réduire les déplacements quotidiens des salariés et à faire de Montereau-Fault-Yonne un véritable « pôle de vie et de services » pour le Sud-Est du département de Seine-et-Marne dans lequel les habitants peuvent à la fois vivre et travailler.

Par ailleurs, il rentre dans les objectifs du projet de territoire durable de la CC2F, mis en œuvre en partenariat avec le Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du « Pacte Sud 77 » (convention signée avec la Région et les intercommunalités sud 77 en 2013 où le projet de la CC2F s'inscrit en complémentarité des projets existants et pressentis) et avec le Conseil général de Seine-et-Marne via un contrat CLAIR, qui prévoit notamment de renforcer l'offre locale en termes d'immobilier d'entreprise et de services aux entreprises.

Il contribue également à la stratégie de développement des tiers-lieux en Région Ile-de-France en général et en Seine-et-Marne en particulier, dans une logique de maillage progressif du territoire et de changement d'échelle dans les offres proposées.

Public(s) cible(s) :

Le télécentre vise 2 principaux cœurs de cible :

- Les salariés effectuant les migrations pendulaires, des fonctions tertiaires, résidant sur le territoire de la Communauté de communes ou à proximité (dans un rayon de 20 minutes de transport par train, bus ou voiture individuelle) et travaillant à Paris, Melun ou Fontainebleau ; en terme de volume, ce sont a minima de l'ordre de 1.300 personnes qui sont potentiellement concernées
- les entreprises de services de moins de 5 salariés parmi lesquels les « solos » et indépendants et les jeunes entreprises, à la fois celles positionnées dans les filières du numérique et celles ouvertes à ses usages ; en terme de volume, cette population-cible est estimée à 1.800 établissements au total.

Localisation géographique :

- CC DEUX FLEUVES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|-------------------------|--------------|---------|---------------------|--------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 344 390,00 | 25,45% | Fonds propres | 841 066,20 | 62,16% |
| Equipement des locaux | 140 478,00 | 10,38% | Région | 195 638,80 | 14,46% |
| Equipement informatique | 74 100,00 | 5,48% | Etat | 159 696,00 | 11,80% |
| Dépenses non éligibles | 794 129,00 | 58,69% | Département | 156 696,00 | 11,58% |
| Total | 1 353 097,00 | 100,00% | Total | 1 353 097,00 | 100,00% |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|-----------------|----------------|
| 2014 | 58 691,64 € |
| 2015 | 97 819,40 € |
| 2016 | 39 127,76 € |

| |
|---|
| ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS |
|---|

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

| Année | Dispositif d'aide | Montant voté |
|--------------|---|---------------------|
| 2011 | Circulations douces | 314 285,00 € |
| 2011 | Agendas 21 locaux - Deuxième phase | 36 300,00 € |
| 2012 | Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux (investissement) | 16 400,00 € |
| 2012 | Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés | 43 875,00 € |
| 2013 | Fonds de développement touristique régional (FDTR) | 30 000,00 € |
| | Montant total | 470 860,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005228 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : NUMERIC LAB - COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 48 370,00 € | 35,00 % | 16 929,50 € |
| | Montant Total de la subvention | | 16 929,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-204141-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : COMMUNE D'ENGHIEN LES BAINS
 Adresse administrative : 57 RUE DU GENERAL DE GAULLE
 95880 ENGHIEEN LES BAINS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Philippe SUEUR, Maire

N° SIRET : 21950210100013

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : NUMERIC LAB: espace de travail dédié à l'accompagnement de projets innovants dans les domaines de la Ville Créative et de la Création Numérique.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Le Centre des arts est implanté à Enghien-les-Bains, ville désignée par l'UNESCO comme ville créative dans le domaine des arts numériques en novembre 2013. Cette distinction récompense l'expertise approfondie de l'établissement dans le domaine de la création numérique et la richesse des partenariats qu'il a su monter avec des acteurs publics et privés à l'échelle nationale, européenne et internationale. Fort du positionnement développé depuis plus de dix ans autour des arts numériques, la Ville d'Enghien-les-Bains choisi d'adosser à son expertise culturelle un volet économique portant sur les industries créatives dans le domaine de la Ville Numérique. Identifiée comme l'un des acteurs les plus actifs dans le domaine de la culture numérique et en perspective de son intégration dans le Grand Paris, la Ville d'Enghien-les-Bains est à l'origine du projet de Numeric Lab, projet mené en partenariat avec le département du Val d'Oise et l'ACCET Technopol. L'articulation entre le Numeric Lab et les activités développées par le Centre des arts a pour objectif de favoriser l'émergence d'un laboratoire vivant et collaboratif portant sur l'accompagnement et l'expérimentation de projets innovants au sein de

l'écosystème fertile de la création numérique.

Description :

Le Numeric Lab interviendra comme structure pivot entre les collectivités locales (Ville d'Enghien, Val d'Oise et Région Ile de France) et les porteurs de solutions et applications innovantes en phase d'amorçage. Cette structure permettra la construction d'expérimentations dans le domaine de la Ville Numérique qui participeront à renforcer la démultiplication des usages urbains ainsi que l'attractivité économique et touristique du territoire.

Moyens mis en œuvre :

Réhabilitation du hall et du deuxième étage en vue de la création :

- d'un espace de café créatif et co-working.
- de cinq bureaux privatifs équipés.

L'objectif étant de réaliser un espace de travail, de production et d'expérimentation à haute valeur ajoutée au sein de l'écosystème créatif mis en place par le Centre des arts.

Intérêt régional :

Le Numeric Lab s'inscrit dans un maillage régional qui favorise la porosité entre pôles de formation supérieure, laboratoires et PME à travers la mise en place de projets structurants.

Le territoire du Val d'Oise réunit par ailleurs 12 établissements supérieurs, un réseau de pépinières d'entreprises, un Pôle Entrepreneuriat Etudiant, faisant du soutien à l'innovation une priorité de sa politique économique.

Ce dispositif s'inscrit donc dans un parcours résidentiel à la fois départemental et régional ainsi que dans une volonté générale de favoriser la rencontre entre lieux d'expérimentation et porteurs de projets innovants.

Public(s) cible(s) :

Les publics ciblés sont les :

- Entreprises en phase de création et d'incubation : prototypage et expérimentation de projets, validation du modèle économique.

- Ingénieurs/créatifs/artistes qui souhaitent expérimenter leur produit ou leur offre de services.

Localisation géographique :

- ENGHYEN-LES-BAINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|------------------------|-----------|---------|---------------|-----------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 21 332,00 | 31,86% | Fonds propres | 50 032,50 | 74,72% |
| Equipement des locaux | 27 038,00 | 40,38% | Région | 16 929,50 | 25,28% |
| Dépenses non éligibles | 18 592,00 | 27,77% | Total | 66 962,00 | 100,00% |
| Total | 66 962,00 | 100,00% | | | |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|-----------------|----------------|
| 2014 | 5 078,85 € |
| 2015 | 8 464,75 € |
| 2016 | 3 385,90 € |

| |
|---|
| ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS |
|---|

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

| Année | Dispositif d'aide | Montant voté |
|--------------|--|---------------------|
| 2011 | Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage | 24 949,00 € |
| 2011 | Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens | 11 536,00 € |
| 2011 | Subventions régionales de fonctionnement aux CFA | 115 000,00 € |
| 2011 | Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage | 2 084,06 € |
| 2011 | Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution | 31 500,00 € |
| 2011 | Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA | 8 368,00 € |
| 2012 | Subvention d'investissement pour l'équipement des CFA | 30 730,00 € |
| 2012 | Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage | 2 351,12 € |
| 2012 | Subventions régionales de fonctionnement aux CFA | 190 779,00 € |
| 2012 | Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens | 13 712,00 € |
| 2012 | Développeurs de l'apprentissage | 6 812,50 € |
| 2012 | Subvention d'investissement pour les travaux dans les centres de formation d'apprentissage | 2 516,00 € |
| 2013 | Subventions régionales de fonctionnement aux CFA | 209 834,00 € |
| 2013 | Aides régionales aux apprentis des CFA franciliens | 6 982,00 € |
| 2013 | Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage | 5 120,00 € |
| 2013 | Aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage | 308,35 € |
| 2013 | Développeurs de l'apprentissage | 13 625,00 € |
| 2013 | Aide régionale à l'équipement numérique des salles de cinéma Franciliennes | 20 160,00 € |
| 2014 | Dispositif d'aide régionale à l'entrée en apprentissage | 4 608,00 € |
| 2014 | Développeurs de l'apprentissage | 6 812,50 € |
| 2014 | Subventions régionales de fonctionnement aux CFA | 120 000,00 € |
| | Montant total | 827 787,53 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005193 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : SEINARIO : LITTLE BIG BOAT - SEINARIO |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 406 473,00 € | 12,30 % | 50 000,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 50 000,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : SEINARIO
 Adresse administrative : 6 QUAI JEAN COMPAGNON
94200 IVRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Madame VERONIQUE THOUVENIN GUILLERMOU HEZARD, Co-Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 75134287400011

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif

Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Réhabilitation d'un bateau de mer à passagers à Boulogne Billancourt afin de créer, accueillir et animer des espaces de travail collaboratif et événementiels, dédiés aux métiers de la création

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Les objectifs du projet sont de :

- Offrir aux professionnels de la création du Grand Paris Seine Ouest de nouvelles ressources pour optimiser leur développement.
- Fédérer et animer une communauté de travailleurs indépendants et de salariés d'entreprises, liés aux métiers de la création, sur la zone.
- Répondre aux besoins exprimés par cette communauté de lieux de travail et d'échanges, de mutualisation de compétences et de réseau, en proposant un lieu et un environnement adapté à leurs métiers et à leur style de vie et de travail.

- Créer et animer un lieu convivial, accessible permettant à la fois la concentration, la communication à distance, l'échange de connaissances et de savoir-faire, mais aussi le développement d'un réseau professionnel.
- Accueillir des événements professionnels : workshop, conférences/séminaires, formation, expositions, conférences de presse, projection, festival, show-room, réunions en petit ou grand comité.

Description :

Dans un cadre privilégié, en bord de Seine, sur le FROMVEUR un ancien bateau de mer à passagers (navette entre la côte et les îles d'Ouessant), réhabilité en bateau co-working sous le nom LITTLE BIG BOAT,

Des espaces de travail collaboratif modulables pour les indépendants, les entreprises et les salariés en télé travail : environ 40 postes de travail dont 3 bureaux privatifs, salles de réunion/conférences/séminaires.

Accueil & services :

- restauration pour les utilisateurs du Little Big Boat (food trucks, sélection de restauration en livraison)
- service traiteur (cap seguin)
- wifi sécurisé
- vestiaire/casiers
- imprimante/scanner/photocopieuse,
- bar lounge espace de travail (18 postes environ)
- open space (17 postes environ)
- salles de réunion
- bureaux privatisables
- salle polyvalente : projection, séminaire, conférences
- salle panoramique : événementiel, réunions, workshop, expositions
- une terrasse extérieure privatisable (pont supérieur)
- quai aménagé : espace détente outdoor
- parking

L'équipement est de qualité répondant aux normes BBC (éclairage), d'accessibilité (PMR, parking) et de confort (ergonomie) via des prestataires fournisseurs experts en aménagement tertiaires.

Les horaires sont modulables en fonction des besoins exprimés par la majorité de la communauté :

- co-working : prévision en semaine 9h/18h
- événements : 18h/22h et privatisation le week-end

Les tarifs sont à la carte (horaires, 1/2 journées, journées, mois) avec un accès préférentiel aux espaces événementiels pour les abonnés. Un tarif start-up/pépinière est aussi à l'étude.

Un site internet permettra notamment de gérer l'information de la communauté et la réservation des espaces.

Conseil et mise en réseau : avec l'écosystème co-working et entreprises du Grand Paris Seine Ouest.

Moyens mis en œuvre :

SEINARIO/LITTLE BIG BOAT est animé par des professionnels travaillant depuis de nombreuses années dans les univers créatifs.

SEINARIO apporte le bateau réhabilité ainsi que la place quai Alphonse le Gallo (convention signée avec le Port Autonome de Paris).

Pour la gestion du lieu, il est proposé des compétences mutualisées et la mise en commun des réseaux :

1. CINEMA/AUDIOVISUEL

3 acteurs du monde du cinéma et de la télévision (Emmanuel About producteur, Gautier About, scénariste, comédien et réalisateur, Philippe Hézard, chef décorateur de cinéma). Emmanuel About et Gautier About, ayant déjà monté 2 bateaux l'un à Ivry-sur-Seine (Playtime) l'autre à Bordeaux (Iboat).

2. DESIGN, COMMUNICATION, TENDANCES

Véronique Thouvenin, journaliste et bloggeuse www.zapdesign.com (14 000 abonnés) et agence de conseil en communication, relations presse et relations publiques, développement design, décoration, art de vivre www.thouvenin-veronique.com
Organisatrice de 1990 à 2009 des salons maison et objet, elle fédère une large communauté créative et est active sur les réseaux sociaux.

3. EVENEMENT, RESTAURATION, CONSEIL

Manuel Heurtier, restaurateur, déjà implanté depuis plusieurs années sur le quai Alphonse le Gallo et acteur de la communauté boulonnaise.

L'EQUIPE

Se compose d'un salarié à plein temps (accueil) et de 4 à temps partiel (animation réseau/communication/presse + restauration/gestion + commercial/développement + logistique/technique).

Echanges en cours avec des blogs design, des associations Cinéma et audio-visuel, des entreprises et des plateformes de mises en relations entreprises/créatifs.

Intérêt régional :

Une implantation à Boulogne Billancourt permet d'offrir aux indépendants, entreprises et salariés une proximité avec leur entreprise, leurs clients ou leur domicile, permettant ainsi d'optimiser le temps de transport, le temps de travail, la qualité de vie et le respect de l'environnement.

Le projet répond également à une très forte demande non satisfaite dans l'ouest parisien.

Public(s) cible(s) :

Ce projet s'inscrit dans un écosystème favorable aux métiers de la création, en synergie avec les entreprises et indépendants de cette zone.

Les métiers de création et d'innovation sont le cœur de cible du projet, de par les expériences et réseaux des porteurs du projet et leurs motivations personnelles et professionnelles :

- Métiers du cinéma et de l'audio-visuel : producteurs, réalisateurs, scénaristes, formateurs, administrateurs, monteurs, vidéastes ...
- Métiers de la communication, marketing, médias, publicité, audit et conseil : coaching, formation, webmaster, relations presse, relations publiques, publicité, ...
- Métiers du design et de l'architecture : designer, webdesigner, graphiste, infographiste, architecte d'intérieur, architecte, scénographe, styliste

Le projet cible également le grand public pour les événements cinéma et art de vivre (expositions, présentation de collections, projections).

Localisation géographique :

- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|-------------------------|--------------|---------|---------------------|--------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 265 080,00 | 21,06% | Fonds propres | 578 955,00 | 45,99% |
| Equipement des locaux | 121 720,00 | 9,67% | Région | 50 000,00 | 3,97% |
| Equipement informatique | 19 673,00 | 1,56% | Autres produits | 630 000,00 | 50,04% |
| Dépenses non éligibles | 852 482,00 | 67,71% | Total | 1 258 955,00 | 100,00% |
| Total | 1 258 955,00 | 100,00% | | | |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 15 000,00 € |
| 2015 | 25 000,00 € |
| 2016 | 10 000,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005194 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : LE LAB CUT - MAKER SUR SEINE |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 73 706,00 € | 50,00 % | 36 853,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 36 853,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : MAKER SUR SEINE
 Adresse administrative : 224 RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE
75012 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame SARAH GOLDBERG, Présidente

Objet : Association de promotion et de services de CAO : impression 3D, découpe laser...

Date de publication au JO : 18 octobre 2013

N° SIRET : 79949517100016

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création de l'extension de Maker/Seine : Le Lab Cut

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Extension du FabLab/ArtLab Maker/Seine, en créant "Le Lab Cut"

Description :

Maker/Seine est le premier FabLab/ArtLab, spécialisé dans le secteur culturel à avoir ouvert ces portes en février dernier.

Aujourd'hui équipé en imprimante 3D, Maker/Seine souhaite s'agrandir pour pouvoir accueillir les technologies de découpe telles que la découpe laser ou la découpe vinyle et pouvoir proposer de manière cohérente un champs complet d'outils de créations aux professionnels plasticiens, designers, architectes...

Maker/Seine souhaite également proposer différents cycles de formation professionnalisant.

Moyens mis en œuvre :

L'achat de matériels de découpe, mise à disposition de formateurs et techniciens pour accompagner l'usage.

Le Lab Cut proposera :

- Un labo autonome et conseil: mise à disposition d'outils de découpe en autonomie et/ou avec le suivi et l'aide de l'équipe du Lab Cut. Des postes informatiques équipés de logiciels de création, une découpe laser et vinyl seront également à disposition.
- Un pôle de création : l'équipe accompagne les artistes et professionnels dans leurs projets en mettant à disposition un réseau de professionnels de la découpe laser.
- Un pôle formation : des cycles de formations seront proposés autour des techniques de découpe.

Actuellement Maker/Seine a 2.5 ETP, 1 ETP supplémentaire sera embauché pour le projet d'extension du Lab Cut.

Intérêt régional :

Le Lab Cut, participe à l'intérêt général du lieu Maker/Seine qui fait la promotion de nouvelles technologies de création et de conception.

Le Lab Cut a pour ambition de rayonner sur Paris et la région mais aussi de travailler ponctuellement avec des interlocuteurs nationaux et internationaux. Ce lieu situé dans le IVème arrondissement au sein de la Cité Internationale des arts bénéficiera de la richesse artistique et culturelle du quartier mais puisera également ses utilisateurs auprès de plus de 500 artistes professionnels du monde entier qui viennent chaque année pour développer leur travail artistique en France.

Public(s) cible(s) :

Le public ciblé regroupe les professionnels et amateurs du secteur culturel : plasticiens, designers, architectes, stylistes...

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|---------------------------------------|-----------|---------|----------------------|-----------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 13 794,00 | 14,50% | Fonds propres | 24 759,00 | 26,03% |
| Equipement des locaux | 6 360,00 | 6,69% | Région | 36 853,00 | 38,75% |
| Outillage et équipement technologique | 53 552,00 | 56,30% | Mairie de Paris 4ème | 8 500,00 | 8,94% |
| Dépenses non éligibles | 21 406,00 | 22,51% | Autres produits | 25 000,00 | 26,28% |
| Total | 95 112,00 | 100,00% | Total | 95 112,00 | 100,00% |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 11 055,90 € |
| 2015 | 18 426,50 € |
| 2016 | 7 370,60 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005197 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : LE GARAGE : PLATEFORME COLLABORATIVE - L'ATELIER DE COOPERATION ET DE COLLABORATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE (L'ACCES) |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 248 909,00 € | 50,00 % | 124 454,50 € |
| | Montant Total de la subvention | | 124 454,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : L'ATELIER DE COOPERATION ET COLLABORATION ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE L'ACCES

Adresse administrative : 13 RUE ANTOINE CHANTIN
75014 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PIERRE-ALEXANDRE SAVIGNAC, Président

Objet : Cette association a pour but de favoriser l'émergence des nouvelles pratiques de création et de fabrication lié aux usages personnels ou professionnels notamment grâce aux outils numériques.

Date de publication au JO : 16 mars 2013

N° SIRET : 79220659100010

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif

Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Le Garage, plateforme collaborative

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

LE GARAGE-plateforme collaborative, est un projet qui s'inscrit dans la continuité d'actions engagées depuis 2005 sur le territoire de Plaine Commune visant à valoriser les savoir-faire artisanaux comme levier de développement local.

Ce projet de création d'une plateforme collaborative des savoir-faire se propose de :

- accompagner des porteurs de projets, créateurs, indépendants, artisans, dans le cadre d'actions de soutien au développement économique via la mise à disposition d'un espace de co-working et d'un fablab, ainsi que par l'accès à des formations et réunions d'information.
- créer un lieu diversifié permettant d'améliorer les conditions de travail des artisans, des indépendants et de favoriser la mise en réseau de ces acteurs afin de pallier au sentiment d'isolement. Initier une démarche en matière de développement durable auprès du public par la réparation d'objets par les usagers eux-mêmes, ou le conditionnement créatif d'objets.
- valoriser le travail artisanal et de création auprès d'un large public : d'une part, par la mise en valeur de la qualité du travail réalisé et de ses techniques de fabrication, et d'autre part, en donnant à voir la vie de l'atelier et de l'entreprise dans sa globalité.
- démocratiser les outils de production et de fabrication numérique via une démarche d'éducation populaire à destination de tout type de public.

Description :

Ce projet est né de la rencontre entre acteurs partageant un grand nombre de pratiques et de valeurs : coopératives d'activités et d'emploi, fablabs, activités liées aux métiers d'art et de la création.

Ce collectif est composé des associations ACCES (qui favorise l'émergence de nouvelles pratiques de création et de fabrication grâce aux outils numériques), Artefact93 (qui regroupe 50 professionnels des métiers d'art et de création), Franciade (édition d'objets dérivés du patrimoine), Andines (commerce équitable), Minga (réseau d'entreprises équitables), la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et la coopérative d'activités et d'emploi Coopaname.

Dans un même immeuble, trois activités principales se côtoieront :

- Un espace de boutique collaborative comprenant un comptoir alimentaire, une vitrine présentant une sélection d'objets artisanaux, un espace dédié à des animations thématiques.
- Un FABLAB : un lieu ouvert doté de machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation de prototypes, petites séries et objets de la vie quotidienne.
- Un espace de co-working centré sur l'accompagnement et le développement d'activités économiques. Il s'agit d'un espace de travail partagé mais aussi un réseau de travailleurs encourageant des coopérations professionnelles et économiques.

Ces espaces se veulent complémentaires : la coopération a pour ambition de réunir un ensemble de moyens qui permettront à chaque utilisateur d'être tour à tour formé et formateur, concepteur et producteur, usager et associé, théoricien et praticien.

Ainsi, un co-worker pourra découvrir les machines du fablab, s'initier à leur utilisation, et peut-être passer d'une pratique amateur à une pratique professionnelle ; un artisan créateur pourra avoir accès à des machines pour réaliser des prototypes et des petites séries et un particulier pourra découvrir différents modes de fabrication et de produits diversifiés.

Moyens mis en œuvre :

La ville de Saint Denis s'est engagée à mettre à disposition du collectif, gratuitement, pour une durée de 5 ans, un bâtiment de 500m² situé dans le centre-ville, jouxtant le Musée d'art et d'histoire de la ville. Ce local est situé, au 20, rue Gabriel Péri – 93200 Saint-Denis.

Des travaux de rénovation et d'aménagement sont prévus afin de réorganiser les 3 espaces : boutique, espace de co-working et fablab.

Voici la description des espaces :

1. Espace de co-working :
Situé au premier étage, il a une capacité d'accueil de 27 places. La moitié des places sera équipée en matériel informatique soit 13 postes équipés.

Deux petits bureaux fermés, équipés de mobilier, seront également mis à disposition pour des entretiens privés. Une salle de réunion sera équipée de mobilier, d'un système de vidéo-projection et vidéoconférence. En services annexes, il est prévu la mise à disposition d'imprimantes, copieur, scanner et d'armoires sécurisées.

2. Espace fablab :

Situé au 2ème étage, il a une capacité d'accueil de 20 personnes.

Il sera équipé de machines-outils à commande numérique (fraiseuse numérique, découpe laser, découpe vinyl, imprimantes 3D) et d'outillage traditionnel. Il est composé :

- d'une salle fermée pour les machines les plus bruyantes,
- d'un espace atelier équipé d'établis et de plans de travail,
- d'une salle de réunion équipée de mobilier, d'un système de vidéoprojection.

Moyens humains :

Afin de pouvoir animer et coordonner les différents espaces, l'embauche de 4 personnes a été prévue dès l'ouverture du lieu (4 ETP) :

- 1 animateur/manager de l'espace fablab
- 1 animateur/manager de l'espace co-working
- 1 vendeur/manager de l'espace boutique
- 1 secrétaire-comptable

Il est également envisagé de faire appel à des prestataires extérieurs concernant les animations, les cycles de formations (en fonction des thématiques), la communication ou l'expertise-comptable.

Intérêt régional :

Ce projet s'inscrit dans la dynamique engagée par Plaine commune depuis plusieurs années dans le cadre du CDT :

- La mise en œuvre de ce projet sera réalisée en lien étroit avec les services de Plaine commune. Cette coopération favorisera les partenariats avec d'autres projets et acteurs impliqués dans le développement de la filière des industries créatives.

- La coopération économique territoriale et la construction de modèles économiques innovants est un axe spécifique, inscrit dans la convention de l'ESS signée entre Plaine commune, l'Etat, le Conseil général et la Région IDF. Le champ des métiers d'art et de création y est également spécifié.

Enfin, une collaboration avec la Cité Internationale de l'Architecture, membre du collectif pourra favoriser la sensibilisation et l'accès à l'enseignement supérieur aux jeunes présents sur le territoire, et permettre l'émergence de projets économiques divers et variés.

Public(s) cible(s) :

Ce projet se veut être un espace ouvert et accessible à tous. Sa situation géographique lui permettra de devenir un lieu ressource au cœur de la ville.

Les premiers utilisateurs visés sont :

- Les travailleurs indépendants, artisans, créateurs
- Les porteurs de projets
- Les étudiants, les chercheurs
- Les habitants, les curieux et passionnés souhaitant découvrir de nouvelles technologies et de nouveaux moyens de fabrication.

Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|---------------------------------------|------------|---------|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 160 341,00 | 32,50% | Fonds propres | 206 361,50 | 41,83% |
| Equipement des locaux | 34 645,00 | 7,02% | Région | 124 454,50 | 25,23% |
| Outillage et équipement technologique | 53 923,00 | 10,93% | Autres produits | 162 550,00 | 32,95% |
| Dépenses non éligibles | 244 457,00 | 49,55% | Total | 493 366,00 | 100,00% |
| Total | 493 366,00 | 100,00% | | | |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 37 336,35 € |
| 2015 | 62 227,25 € |
| 2016 | 24 890,90 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005202 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : DE LAPTOP A LABTOP - THE LAPTOP |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 47 833,00 € | 50,00 % | 23 916,50 € |
| | Montant Total de la subvention | | 23 916,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : THE LAPTOP THE LAPTOP LAPTOP
 Adresse administrative : 6 RUE ARTHUR ROZIER
75019 PARIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Madame PAULINE THOMAS, Présidente

Objet : NC

N° SIRET : 53877982800010

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Projet d'extension du lieu de co-working LAPTOP. Développement d'une offre de location d'espace pour des formations, séminaires et projets collaboratifs.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Le Laptop ouvre son deuxième espace : le Labtop.

Aujourd'hui le Laptop est peuplé de 2/3 de résidents et 1/3 de nomades, si le tiers est composé de 12 personnes, les nomades sont eux une centaine.

Compte tenu des attentes grandissantes de la communauté, il est devenu nécessaire de faire évoluer la formule actuelle. Pour cela, l'entreprise souhaite inverser la tendance : accueillir plus de nomades et préserver le calme et l'organisation studieuse de l'espace des résidents, intégrer des profils plus experts au côté de jeunes professionnels et d'étudiants. L'objectif étant d'agrandir l'écosystème et de répondre aux besoins de la communauté.

Une opportunité d'acheter un loft en face du Laptop s'est présentée fin décembre, l'équipe du Laptop a saisi l'occasion. La promesse de vente a été signée fin janvier et la vente s'effectuera début juin.

Les deux espaces se font face, le travail individuel nécessitant concentration et calme restera dans le Laptop actuel, tandis que l'autre espace baptisé le Labtop sera délibérément plus collaboratif.

Ce lieu sera facilement convertible en espace de formations, de conférences,... organisées par le Laptop et privatisable pour d'autres événements extérieurs.

Cette opportunité permettra à Laptop de diversifier ses offres tant au niveau du co-working, de la formation, du conseil et des activités de mise en réseau.

Description :

Ce nouvel espace viendra donc en complément du lieu initial, et proposera une expérience de travail collaborative favorisant l'innovation et la transmission de savoirs.

Le local, ancien atelier d'imprimerie, a été réaménagé en appartement afin de proposer un espace de co-working hybride entre le café, le salon, l'appartement et l'atelier. Ces différentes activités de partage sont combinées pour :

- Travailler dans un espace de travail agréable et collaboratif.
- Collaborer pour développer une dynamique créative innovante.
- Apprendre et former à partir d'ateliers et formations professionnelles.
- Accompagner les créateurs de projets, les étudiants à s'intégrer dans le monde professionnel ; les entrepreneurs d'une start-up à créer le bon produit pour la bonne audience en tenant en compte des nouveaux usages ; les freelances qui cherchent des missions et du réseau.
- Soutenir la création et créer un réseau entre les différents lieux de co-working partenaires à Paris et dans le monde (Tokyo, Londres, Chicago).
- Accueillir des rencontres, barcamps et événements favorisant la mise en réseau.

Moyens mis en œuvre :

Le local est livré sans travaux de gros œuvre, il s'agira essentiellement de recréer l'espace à l'image de Laptop et garantir les mêmes conditions de travail aux coworkers. Quelques bureaux seront réalisés sur mesure par un menuisier. Des fauteuils, banquettes, luminaires, tables et tapis seront choisis avec soin pour garantir une harmonie esthétique entre les 2 lieux.

Aussi, des ordinateurs portables et un vidéo-projecteur seront achetés pour les formations, puis une imprimante multifonction, une borne Airport express et une création d'une nouvelle connexion fibre seront installées.

Un service de contrôle d'accès par badge sera installé, pour la sécurité et la régulation des flux.

Le lieu sera géré par une équipe chargée de l'animation de l'espace, de l'accueil des coworkers et de la communication du lieu.

Intérêt régional :

Le co-working commence à s'affirmer comme nouvelle alternative de travail pour les travailleurs indépendants qui sont plus nombreux chaque jour. Aussi la région Est de Paris comprend un grand nombre d'indépendants dans l'édition, le design et la création.

L'intérêt régional se joue en plusieurs temps:

- 1- Insuffler modernité et créativité aux freelances et nouveaux entrepreneurs qui arrivent à Laptop pour trouver un réseau, un cadre de travail sérieux et des conseils.
- 2- Accompagner les start-ups de Paris Incubateur à commencer par l'incubateur Paris Est (rue de l'est, 20e) et Prine (rue Jean Clair, 18e) par les méthodes d'innovation dites Design Thinking,
- 3- Former les entreprises aux nouvelles méthodologies d'innovation Design Thinking.
- 4- Développer des projets en relation avec d'autres centres régionaux (Lizières, Epau-Bézu), notamment, dans le cadre du Plan national d'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture »
- 5- Travailler avec la Maison des Associations du XIX^{ème} pour mettre en place des entretiens et du conseil spécialisé.
- 6- Continuer à témoigner sur la valeur du travail collaboratif et des nouvelles manières de travailler.

Le Labtop sera le rendez-vous du 19^{ème} arrondissement pour les porteurs de projets qui ont besoin de venir élaborer, écrire et tester leur projet auprès de la communauté.

Public(s) cible(s) :

Le projet cible les travailleurs indépendants, étudiants, formateurs, artistes, startups, sociétés et associations. En somme, toutes les personnes ou groupes ayant des besoins ponctuels d'espaces de travail et de services communautaires.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|-------------------------|------------|---------|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 24 100,00 | 3,94% | Fonds propres | 567 716,50 | 92,82% |
| Equipement des locaux | 13 409,00 | 2,19% | Région | 23 916,50 | 3,91% |
| Equipement informatique | 10 324,00 | 1,69% | Kiss kiss bank bank | 20 000,00 | 3,27% |
| Dépenses non éligibles | 563 800,00 | 92,18% | Total | 611 633,00 | 100,00% |
| Total | 611 633,00 | 100,00% | | | |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 7 174,95 € |
| 2015 | 11 958,25 € |
| 2016 | 4 783,30 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005204 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : COWORKCRECHE - COWORKCRECHE |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 355 217,00 € | 50,00 % | 177 608,50 € |
| | Montant Total de la subvention | | 177 608,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : COWORKCRECHE
 Adresse administrative : 34 RUE DU SOLEIL
75020 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame MURIEL IGHMOURACENE, Présidente

Objet : Cette association a pour objet d'améliorer la vie urbaine par diverses actions, notamment innovantes.

Date de publication au JO : 8 décembre 2012

N° SIRET : 79016324000019

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Cette association a pour objet d'améliorer la vie urbaine par diverses actions, notamment innovantes, et vise à créer des espaces de co-working affiliés à des crèches réservées aux enfants de coworkers

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Les objectifs de ce projet :

- Accompagner l'actuelle révolution du travail en favorisant le nombre de places disponibles dans des tiers-lieux.
- Favoriser le retour au travail des parents indépendants et free-lance, en particulier des jeunes mères.

- Permettre à des travailleurs salariés de télétravailler au moins partiellement.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.
- Favoriser la mise en place d'une nouvelle organisation du travail et de nouveaux modèles managériaux.
- Tisser un réseau de coworkers permettant de leur assurer des missions auxquelles ils ne pourraient prétendre de façon isolée.
- Resserrer la solidarité au sein des quartiers en permettant aux habitants de travailler près de leur lieu de résidence.
- Favoriser une conciliation optimale de la vie personnelle et de la vie professionnelle.
- Rompre l'isolement des travailleurs indépendants.
- Créer un climat propice au bien-être, à la créativité et à la productivité de chacun.
- Améliorer les conditions de travail et de vie des coworkers.
- Réduire la pollution parisienne.

Description :

CoworkCrèche ce sera :

- Un espace de co-working de 150 m² entièrement modulable / polyvalent de 40 postes de travail et 3 salles de réunion.
- Une crèche de 30 à 50 places réservée pour moitié aux enfants de coworkers, pour moitié aux enfants du quartier.
- 5 postes de travail et 5 places en crèche réservés à de jeunes mères qui retournent à l'emploi.

Moyens mis en œuvre :

- L'ESPACE :

Un lieu atypique, lumineux, beau et idéalement situé en plein cœur du 20^{ème}, à seulement quelques mètres de la mairie d'arrondissement.

Un aménagement polyvalent, nomade, modulable, adapté tant à la vie de l'espace de coworkers qu'à l'accueil d'événements en tous genres.

- LA GOUVERNANCE

Un portage de projet associatif et donc collectif.

Une équipe motivée et complémentaire.

- LES SERVICES

Un large éventail de services pour la communauté, tant sur le plan professionnel qu'autour de la qualité de vie : une crèche pour les enfants de coworkers, des réductions chez les commerçants / restaurateurs du quartier, un retour à l'emploi des jeunes mères, des activités collectives proposées à des tarifs attractifs aux coworkers, etc.

- L'ANIMATION

De nombreux événements organisés par et/ou pour les coworkers.

Un espace de co-working intégré dans le réseau des autres espaces parisiens, franciliens, européens et mondiaux.

Une programmation variée, riche et éclectique.

- LE MODELE ECONOMIQUE

Rentabilité de l'espace assurée grâce aux postes de travail loués aux coworkers, à des tarifs alignés sur ceux des autres espaces de co-working.

Événements qui s'autofinancent ou permettront à terme une extension de l'espace, voire un Fablab au sein du lieu.

Intérêt régional :

Au cœur du 20^{ème}, il y a de très nombreux freelances, dont beaucoup sont de jeunes parents.

Il n'y a pas encore d'espace de co-working dans le 20ème arrondissement, bien que beaucoup soient en projet, et les alentours de la place Gambetta fourmillent de travailleurs indépendants : il n'y a pas un café autour de la place où l'on ne trouve des gens qui travaillent avec leur ordinateur quelle que soit l'heure.

Installer CoworkCrèche au cœur du 20ème, c'est permettre à de nombreux travailleurs de vivre dans le quartier où ils travaillent, de travailler dans le quartier où ils vivent, et d'éviter autant que possible les longs déplacements quotidiens, tant pour eux que pour leurs enfants.

CoworkCrèche réconcilie lieu de travail et lieu de vie, et crée une communauté de coworkers qui tisse des liens bien au-delà des murs de l'espace de co-working.

Public(s) cible(s) :

La population concernée est celle de Paris, en particulier de l'est parisien, ainsi que de la population en proche banlieue (Montreuil, les Lilas, Pantin...), ainsi que, ponctuellement, les coworkers du monde entier qui viennent travailler dans les espaces de co-working parisiens lorsqu'ils sont à Paris. Télétravailleurs, freelances, entrepreneurs, étudiants sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans les espaces de co-working, mais tous les corps de métiers peuvent être amenés à y avoir recours, ne serait-ce que ponctuellement.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|-------------------------|------------|---------|------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 300 000,00 | 70,74% | Fonds propres | 72 391,50 | 17,07% |
| Equipement des locaux | 27 372,00 | 6,45% | Région | 177 608,50 | 41,88% |
| Equipement informatique | 27 845,00 | 6,57% | Emprunt bancaire | 174 117,00 | 41,05% |
| Dépenses non éligibles | 68 900,00 | 16,25% | Total | 424 117,00 | 100,00% |
| Total | 424 117,00 | 100,00% | | | |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 53 282,55 € |
| 2015 | 88 804,25 € |
| 2016 | 35 521,70 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005208 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|----------------------------------|
| Objet : VOLUMES - VOLUMES |
|----------------------------------|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 240 501,00 € | 50,00 % | 120 250,50 € |
| | Montant Total de la subvention | | 120 250,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : VOLUMES
 Adresse administrative : 16 RUE PLANCHAT
75020 PARIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur BAPTISTE BERNIER, Président

Objet : NC

N° SIRET : 80109040800015

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création ex-nihilo d'un espace collaboratif orienté vers les métiers créatifs, de l'architecture et du design incluant un co-working, un atelier de fabrication numérique et une cuisine collaborative.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

L'objectif premier du projet est de créer une plateforme collaborative, constituée principalement d'un espace et d'une communauté, capable d'améliorer le cadre de travail des travailleurs d'aujourd'hui et de demain.

L'expérience de Volumes a montré que les structures traditionnelles de la création (agences d'architectures, centres culturels, agences de communication et de design) ne sont plus adaptées pour répondre aux besoins du monde contemporain. Il y a aujourd'hui besoin d'un cadre de travail nouveau, de nouvelles organisations plus flexibles, plus ouvertes, plus transdisciplinaires.

Volumes souhaite donc créer un espace capable de contenir et centraliser le flux d'activités transdisciplinaires, immatérielles et multiformes.

L'expérience prouve que l'espace est nécessaire pour se repérer, s'identifier et pour se concentrer. Volumes est la réponse spatiale aux nécessités émergentes suite à la dématérialisation des activités et à la dissolution des métiers tels qu'ils étaient connus il y a 10 ans.

S'il n'est plus concevable de limiter les professions à un simple titre ou métier car les activités tendant à l'approche globale et transversale, il est possible de donner corps et cohérence à divers projets en les inscrivant à l'intérieur d'une démarche plus ample et à grande échelle, celle définie par l'espace physique "Volumes".

Description :

Comme vu plus haut, dans le projet Volumes se trouve la concrétisation de plusieurs points de vue sur le travail, ses dynamiques et son organisation.

Volumes propose en premier lieu un espace de travail, disposant de conditions professionnelles (connexion internet, imprimantes, espaces de qualité, etc.) tout en laissant une large place à la convivialité et aux échanges. Ici, l'idée du co-working consiste en la création d'un bureau augmenté qui soit à la fois un lieu de création, d'apprentissage, de rencontre et de partage. Pour ce, Volumes propose, au-delà des espaces de travail, un atelier de fabrication, une cuisine collaborative professionnelle et un service d'imprimerie et d'édition de haute qualité.

Ce lieu est trouvé, il s'agit d'un ancien atelier au fond de la Villa Riberolle, adossé au cimetière du Père-Lachaise, dans le 20ème arrondissement de Paris.

Le projet architectural est central et géré par les porteurs du projet, ce qui facilite les allers retours entre les attendus et leur formalisation. Des séances de co-design et de discussion avec les usagers sont déjà en cours depuis quelques semaines afin d'adapter au mieux la conception aux besoins des usagers.

La gestion du lieu sera déterminante pour la fluidité et la facilité d'accès des personnes de tous horizons, y compris internationaux. La logistique constitue une part importante pour l'accueil des différentes activités (site internet et réseau adapté au co-working, disposition des salles dans l'espace, accès public/semi-public, etc.)

Mais le projet commence véritablement par la création d'une structure juridique.

Comme vu plus haut, le choix s'est porté sur la SAS, car elle permet une souplesse d'organisation, notamment dans la prise de décision entre les associés.

Moyens mis en œuvre :

MOYENS HUMAINS :

Au moment d'évaluer la quantité d'énergie nécessaire pour développer ce projet multi-facettes, l'équipe des fondateurs du Volumes s'est rendue compte qu'elle ne pouvait pas être seule dans cette aventure. Elle a donc défini le rôle des ambassadeurs du projet, un programme d'échange de services entre Volumes et certains de ses futurs membres. Le recrutement des ambassadeurs s'est fait principalement en ligne et l'animation et la coordination du groupe se fait par des rencontres présentiels d'une fréquence approximative de 15 jours.

L'ESPACE COMME INFRASTRUCTURE :

La conception de l'espace et des services associés sont au cœur du projet et s'adressent à une population spécifique de travailleurs nomades, indépendants, innovants.

La cuisine est un des éléments les plus caractéristiques du projet car elle est conçue comme un outil créatif et collaboratif, pouvant donner lieu à des ateliers, des cours de cuisine et des team buildings.

L'atelier de fabrication sert d'espace de prototypage pour rapidement tester les idées et produire des maquettes de présentation ou bien du petit mobilier et d'autres objets.

Concernant les espaces de travail, un grand Open Space est accompagné par des salles indépendantes dont il a été décidé de ne pas figer la destination, qui sera décidée et adaptée en fonction des besoins et des demandes des usagers (bureaux indépendants, salle de formation, de workshop, de réunion, de tournage, studio photo).

MOYENS NUMERIQUES :

La communication numérique est une compétence professionnelle maîtrisée par l'équipe porteuse du projet, qui a travaillé pour des agences d'architecture et de design en France et à l'international. Par conséquent, l'écosystème de communication de Volumes est développé selon ses expériences, en s'appuyant sur une stratégie intégrée incluant un site web, un blog et des réseaux sociaux. L'identité numérique de Volumes fonctionnera en synergie avec les autres projets portés par l'équipe.

Intérêt régional :

La dématérialisation des outils de production fait que le travail ne se définit plus par "le lieu" du travail mais plutôt par l'ensemble des "activités" pratiquées. Comme Eric Van Den Broek (fondateur de Mutinerie Co-working) l'explique dans sa conférence TED "Work 2.0", cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus besoin d'espaces pour travailler. Cette réflexion montre que les territoires nécessitent une nouvelle typologie de lieux pouvant répondre à ces nouveaux besoins.

Ces espaces constituent un moyen d'innovation à faible risque qui permettent d'améliorer les conditions de travail des citoyens et, dans le même temps, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail. En ce qui concerne spécifiquement le projet Volumes, l'intérêt est tout d'abord géographique de par son implantation dans le 20ème arrondissement qui ne présente pas d'espaces collaboratifs de ce type.

De manière générale, le projet s'inscrit dans une volonté de maillage avec les autres espaces de la région, assurée par le réseau développé par ses membres fondateurs ces dernières années.

Volumes s'engage à développer une culture d'amélioration des conditions de travail et de la relation entre vie personnelle et vie professionnelle. Cela se traduit par une mise à disposition de services liés à l'espace mais aussi par un travail de sensibilisation sur les thématiques de l'écologie de l'attention, l'utilisation équilibrée des nouvelles technologies, la gestion de la surcharge informationnelle, la prévention des risques de burn-out ainsi que par l'organisation de séances de yoga ou de massage et d'ateliers de cuisine thérapeutique (www.farinezerozero.com).

Public(s) cible(s) :

Volumes, de par le profil de ses fondateurs, la constitution de son réseau et la typologie des espaces proposés, s'adresse dans un premier temps principalement aux travailleurs indépendants et créatifs, start-ups et petites entreprises.

Comme annoncé plus haut, le projet est conçu pour attirer les professionnels du design au sens large : designers d'objet, designers d'espace, designers de ville, designers numériques, graphistes, artistes visuels.

Les fondateurs de Volumes, étant pour la plupart architectes, laissent entrevoir un grand potentiel dans les métiers de l'architecture (conception, communication, édition, construction), un domaine en plein changement et qui témoigne d'une nécessité de renouveau.

Cependant, l'équipe affirme clairement la volonté d'ouvrir l'espace à un panel de professions qui soit le plus large possible, convaincus que la richesse de ce type de lieu et de communauté réside dans la diversité de ses membres.

L'espace recevra volontiers les petites entreprises et les start-ups; avec à leur disposition des salles plus intimes qui pourront, si besoin, être privatisées.

Pour élargir les profils du réseau, l'équipe de Volumes a prévu de se rapprocher d'une part de la mairie du XXème arrondissement, qui reçoit régulièrement des demandes de travailleurs indépendants en recherche de lieux pour exercer, et d'autre part des pépinières d'entreprises présentes sur le territoire (Soleillet, Paris Innovation Réunion, porté par Paris Région Lab).

Ce ciblage contextualisé à la thématique du design en sens large est aussi accompagné, dans la vision du projet, d'un objectif de contextualisation géographique à petite échelle. L'équipe souhaite attirer le public de la Villa Riberolle, de la rue de Bagnolet et du 20ème arrondissement, donc pas uniquement des travailleurs créatifs. L'équipe est intéressée par la mixité et les effets de serendipité qui pourraient se développer suite à la rencontre des acteurs du quartier (associations, entreprises, familles).

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|---------------------------------------|------------|---------|---|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 122 361,00 | 33,36% | Fonds propres | 71 554,50 | 19,51% |
| Equipement des locaux | 52 642,00 | 14,35% | Emprunt bancaire | 150 000,00 | 40,89% |
| Outillage et équipement technologique | 65 498,00 | 17,86% | Région | 120 250,50 | 32,78% |
| Dépenses non éligibles | 126 304,00 | 34,43% | Autres produits (crowdfunding, paris initiative entreprise) | 25 000,00 | 6,82% |
| Total | 366 805,00 | 100,00% | Total | 366 805,00 | 100,00% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 36 075,15 € |
| 2015 | 60 125,25 € |
| 2016 | 24 050,10 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005213 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : CLEVERSPACE - CLEVERMATE |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 81 360,00 € | 50,00 % | 40 680,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 40 680,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : CLEVERMATE
 Adresse administrative : 78 RUE DES MARTYRS
75018 PARIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur JEAN LAVERTY, Président

Objet : NC

N° SIRET : 79422202600013

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : CleverSpace - Candidature à l'appel à projet "Espaces de travail collaboratif"

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Aujourd'hui, les espaces de travail collaboratif se structurent mais restent peu adaptés au télétravail occasionnel, qui est par essence irrégulier et exige qualité et flexibilité. En effet, l'offre actuelle d'espaces de travail collaboratif est :

> sous-dimensionnée: pas assez de lieux disponibles pour massifier le télétravail

> inadaptée

o Les espaces professionnels visent en priorité les indépendants (co-working) et les cadres itinérants / PME-TPE (centres d'affaires)

o les espaces en accès libre ne sont pas propices à un travail performant

> inégalitaire: les espaces sont souvent inadaptés aux étudiants, demandeurs d'emploi et personnes en situation de handicap

CleverSpace se veut une réponse à cette nouvelle forme d'organisation du travail qui exige de concilier des impératifs de qualité, d'interactivité et de flexibilité.

Description :

CleverSpace est un espace de travail collaboratif hybride qui réconcilie espace de co-working, café, domicile et bibliothèque.

- Pourquoi CleverSpace?
Aujourd'hui, les espaces de travail se structurent mais restent peu adaptés au télétravail occasionnel, qui est par essence irrégulier et exige qualité et flexibilité.
- CleverSpace, c'est pour qui?
CleverSpace offre à tous les salariés, indépendants, associations, étudiants et demandeurs d'emploi un espace de qualité, calme, interactif et ultra-flexible.

L'offre CleverSpace en quelques points:

- > Pay-per-minute: paiement au temps, services illimités (internet haut-débit, restauration, services annexes)
- > Offre hybride entre des espaces collectifs et individuels mêlant ainsi le co-working (espace collaboratif), un espace café convivial, un espace privatif (rappelant le domicile) et un espace studieux (bibliothèque)
- > 3 espaces de travail: 2 salles (2 ambiances café/bibliothèque), 1 espace réunion privatisable (1 salle de réunion et 2 bulles)
- > Implantation Paris 10e
- > Horaires d'ouverture: 7j/7 de 9h à 22h (sam-dim 10h - 22h)
- > RSE: espace accessible à tous et qualité environnementale élevée, tarif réduit pour les étudiants et demandeurs d'emploi

Moyens mis en œuvre :

Les trois associés de la structure se sont rencontrés par l'intermédiaire d'un réseau professionnel et personnel commun. Tous trois ingénieurs de formation, ils conjuguent expérience de l'entrepreneuriat, du conseil en entreprise et du design et de l'innovation. Ils assureront respectivement les missions de responsable administratif & financier, de responsable Communication, Partenariats & Événements et de responsable Commercial, Achats & Logistique.

L'embauche d'une personne supplémentaire est prévue pour l'année 2.

Intérêt régional :

La Région Île-de-France est plus, que toute autre région, touchée par la congestion des transports et la pollution atmosphérique. Sachant que 2 salariés franciliens sur 3 passent plus d'une heure dans les transports, le besoin de rationaliser les déplacements est plus que jamais d'actualité. Dans cette logique, l'émergence d'espaces de travail collaboratif devrait permettre à une partie de la population active de recourir à de nouvelles formes d'organisations du travail qui diminuerait le recours systématique aux transports et privilégierait le travail de proximité.

Public(s) cible(s) :

CleverSpace s'adresse à tous les salariés, indépendants, associations, étudiants et demandeurs d'emploi à la recherche d'un espace de qualité, calme, interactif et ultra-flexible.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|--|------------|---------|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 21 800,00 | 7,29% | Fonds propres | 258 320,00 | 86,39% |
| Equipement des locaux | 38 670,00 | 12,93% | Région | 40 680,00 | 13,61% |
| Equipement informatique | 20 890,00 | 6,99% | Total | 299 000,00 | 100,00% |
| Dépenses non éligibles (fonds de commerce, frais bancaires, ...) | 217 640,00 | 72,79% | | | |
| Total | 299 000,00 | 100,00% | | | |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 12 204,00 € |
| 2015 | 20 340,00 € |
| 2016 | 8 136,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005215 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|----------------------------------|
| Objet : CASACO - EUROSCOP |
|----------------------------------|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 108 135,00 € | 40,00 % | 43 254,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 43 254,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : EUROSCOP
 Adresse administrative : 3 RUE GUY MOQUET
92240 MALAKOFF
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur IDRIS IBENJELLAL, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 79067004600016

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Nous sollicitons une subvention d'investissement à la Région pour un espace de co-working que nous souhaitons lancer à Malakoff dans les Hauts-de-Seine.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Les porteurs du projet souhaitent lancer un espace de co-working à Malakoff, en lien avec la municipalité qui les a orientés sur un local de 462m² qui lui appartient. Les porteurs souhaitent démarrer le plus rapidement possible en effectuant des travaux de valorisation du lieu. La subvention demandée à la Région permettra de financer des postes d'aménagement, de mobilier et matériel et un fablab. Mais aussi de faciliter la création de 2,5 emplois ETP dès le démarrage.

Description :

Les porteurs ne souhaitent pas lancer une simple activité de location de bureaux mais bien créer un lieu dynamique et inspirant, regroupant des personnes au tempérament entreprenant et créatif.

Le but principal est de « casser » la solitude de l'entrepreneur en favorisant une dynamique de groupe, cela contribuant aussi à organiser une formation informelle collective. Les valeurs fondamentales de ce lieu seront la solidarité, le partage et la bienveillance. Les animateurs du lieu seront garants du respect de cet état d'esprit.

L'ambition pour les porteurs est aussi d'arriver à créer un lieu de travail réunissant des conditions de travail optimal mixant postes de travail avec connexion très haut débit, photocopieuse, casiers de rangement, salles de réunion, espace cuisine/toilettes et espaces détente.

L'animation étant un élément important pour le bon fonctionnement des espaces de co-working, l'équipe prévoit un programme de qualité pour faciliter les échanges et l'acquisition de savoirs. Le lieu, modulable, permettra de passer en configuration « événement » facilement.

Moyens mis en œuvre :

1) Un local au centre d'une ville à dimension humaine. Sur trois étages permettant de délimiter des espaces. Un aménagement optimal pour ressentir du bien-être sur le lieu de travail et pour libérer la créativité.

2) Des travaux de valorisation et du matériel : un réseau internet haut-débit, un éclairage en LED lumière du jour, des systèmes d'isolation acoustique, des convecteurs économiques et donc plus écologiques, du double vitrage, du mobilier de récupération et neuf lié à la thématique du lieu, etc.

3) Une équipe de 3 personnes, salariés – associés (coopérative en format SCOP).

4) Des partenariats avec en particulier un soutien total des élus de la ville et des services de la Mairie.

Intérêt régional :

Suite à l'analyse concurrentielle réalisée, l'équipe s'est rendue compte qu'un grand nombre d'espaces de co-working d'Ile-de-France se concentraient à Paris, particulièrement au Nord-Est de la ville, et dans les villes de la petite couronne Nord.

Ainsi, les porteurs souhaitent lancer cet espace au Sud de Paris, dans une ville de 30 768 habitants ne comptant aucun espace de co-working. La population visée sera celle du Sud des Hauts-de-Seine, zone qui ne bénéficie pas du même dynamisme économique et institutionnel que le centre-nord du département étant moins proche des centres de décision départementaux et de la Défense.

Les porteurs souhaitent s'inscrire dans une logique de bien-être au travail, en limitant les trajets et en créant un tiers-lieu qui soit confortable, convivial, chaleureux et avec de l'espace.

Public(s) cible(s) :

L'équipe du projet cible principalement :

- Les indépendants : Consultants, Graphistes, Artistes, Designers, Architectes, Journalistes, Développeurs, Traducteurs, ... souhaitant travailler hors de chez eux, dans un cadre motivant et inspirant, mutualiser les moyens, faire des rencontres professionnelles, se former au contact d'autres coworkers.
- Les jeunes entreprises souhaitant bénéficier des meilleures conditions de travail possibles pour leurs salariés, améliorer la créativité et le bien-être de leur équipe, échanger avec d'autres entrepreneurs.

L'équipe prévoit à terme d'accueillir des porteurs de projet d'entrepreneuriat classique, social, associatif ou citoyen recherchant une dynamique et un environnement positifs pour se lancer et souhaitant faire mûrir leur projet aux contacts d'entrepreneurs et entreprises.

Il est également prévu de faire un forfait spécial pour les étudiants qui pourraient ainsi s'intéresser à ces nouvelles façons de travailler.

De même, le télétravail sera tout à fait possible dans l'espace.

Localisation géographique :

- MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|---------------------------------------|------------|---------|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 70 647,00 | 48,22% | Fonds propres | 43 246,00 | 29,52% |
| Equipement des locaux | 17 023,00 | 11,62% | Région | 43 254,00 | 29,52% |
| Outillage et équipement technologique | 20 465,00 | 13,97% | Autres produits | 60 000,00 | 40,96% |
| Dépenses non éligibles | 38 365,00 | 26,19% | Total | 146 500,00 | 100,00% |
| Total | 146 500,00 | 100,00% | | | |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 12 976,20 € |
| 2015 | 21 627,00 € |
| 2016 | 8 650,80 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005216 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : DESCARTES LAB : LIEU DE CO-WORKING/FABLAB - IMVDI INCUBATEUR MARNE LA VALLEE DESCARTES INNOVATION |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 179 335,00 € | 50,00 % | 89 667,50 € |
| Montant Total de la subvention | | | 89 667,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : IMVDI INCUBATEUR MARNE LA VALLEE
DESCARTES INNOVATION

Adresse administrative : 23 RUE ALFRED NOBEL
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Frédéric ROSES, Président

Objet : L'association a pour objet l'animation d'un incubateur, structure d'aide à l'émergence et l'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes. Elle assure pour cela différentes missions : actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et de « sourcing » auprès de partenaires académiques et institutionnels afin de détecter des projets innovants ; accompagnement de porteurs de projets et la création d'entreprises innovantes ; hébergement temporaire et soutien logistique aux porteurs de projets et entreprises nouvellement créées ; actions de communication ; montage de partenariats/réseau d'expertise ; etc.

Date de publication au JO : 2 mai 2010

N° SIRET : 52451390000018

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Le Descartes'Lab est un lieu associant espace de co-working et un fablab, qui s'inscrit dans le cadre du projet réseau Initiative Fablab 77.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Les objectifs du Descartes'Lab s'inscrivent dans ceux du Réseau Initiative Fablab 77 qui associe deux autres lieux de co-working/Fablab situés à Sénart et Val d'Europe.

Le Descartes'Lab a pour ambition d'apporter aux étudiants et entreprises de la cité Descartes, principalement, un complément aux ressources existantes en termes de projets innovants (conception, détection, accompagnement), en particulier sur la thématique de la ville durable.

Il s'agira d'une part de mettre à disposition de ces projets des moyens techniques, assortis de l'accompagnement nécessaire.

Le lieu Descartes'Lab pourra être un point de convergence et donc un élément de liant des communautés présentes sur la cité Descartes (étudiants, incubants, PME du territoire, télétravailleurs et travailleurs indépendants...) qui doit valoriser la mixité de ces différents makers et susciter la coopération.

Ces apports techniques et méthodologiques, cette mise en réseau, constitueront un terreau favorable à l'émergence de projets entrepreneuriaux d'étudiants.

Description :

Le projet de Descartes'Lab sera constitué de plusieurs espaces associant des fonctions de co-working et de fablab :

- Le Créa'Lab, espace de créativité, sera équipé de moyens de co-création et co-conception. Cet espace favorisera le brassage entre les différentes populations d'utilisateurs du lieu pour faciliter l'émergence de projets croisés et l'entrepreneuriat étudiant.
- Le Cowork'Lab, espace de co-working dédié aux personnels des entreprises utilisatrices du fablab et aux étudiants porteurs d'un projet de création dans le cadre du projet Pépite aura pour objectif de créer les conditions favorables à l'émergence d'un réseau, favorisant ainsi les collaborations et les fertilisations croisées.
- Le Proto'Lab sera un espace de conception et de prototypage dans lequel seront mis à disposition des outillages et équipements de type imprimante 3D, découpe laser... permettant la fabrication de prototype ou de toute petite série.
- Le Learning'Lab sera un espace réservé et aménagé pour la formation, plus particulièrement en direction des entreprises. Il pourra y être organisés des conférences, et ateliers de sensibilisation à l'utilisation d'un fablab ou de certains outils et équipements, notamment en direction du grand public.
- Le Caf'Lab, espace dédié à la « pause-café » et déjeuner, sera un lieu de détente et de convivialité favorisant les échanges entre les différents utilisateurs du Descartes'Lab.

Moyens mis en œuvre :

Le projet nécessite la mobilisation :

- de locaux : ceux-ci seront mis à disposition par l'ESIEE
- de matériels et d'équipements, permettant d'enrichir l'offre existante
- de moyens humains, à la fois sur le plan technique et sur le plan de l'animation.

La complémentarité et la mutualisation des moyens a été prévue avec les partenaires portant les projets de Sénart et Val d'Europe :

- Des fonctions telles que la formation des Lab managers ainsi que la communication et certains achats pourront être mutualisés.
- Des animations communes seront menées au niveau départemental tout en laissant à chaque lieu sa pleine autonomie en termes d'animation de proximité.
- La fonction d'animation départementale assurera aussi le partage des bonnes pratiques, entre les trois sites, et avec les réseaux régionaux, nationaux, voire internationaux.

Intérêt régional :

Le projet adhère pleinement au contenu comme au cadre prévu par la Région dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'innovation technologique.

Il permet de soutenir l'émergence de projets innovants, en particulier chez le public étudiant intéressé par l'entrepreneuriat avec pour thématique centrale la Ville Durable. Il contribuera en cela à faire émerger les emplois et les initiatives qui répondront aux défis de développement durable et d'urbanisme.

Dans un souci d'exemplarité et de cohérence, le projet a été conçu de manière fortement intégrée sur le plan départemental : il est partie intégrante du projet Réseau Initiative Fablab 77 auxquels sont associés deux autres lieux de co-working/fablab sur la Seine et Marne (respectivement situés à Val d'Europe et Sénart).

Public(s) cible(s) :

Dans une logique de proximité, le Descartes'Lab s'adresse avant tout aux étudiants et entreprises de la Cité Descartes et de l'agglomération de Marne la Vallée.

Au niveau départemental et selon une logique de subsidiarité, il pourra également intéresser ponctuellement des usagers des territoires de Sénart et Val d'Europe du Réseau Initiative Fablab 77, typiquement pour accéder à des équipements spécifiques (lourds, coûteux...) et exclusivement disponibles à Descartes.

Au niveau universitaire, l'espace de Fablab/co-working intéressera tout particulièrement, de par la nature de ses installations, les étudiants et enseignants-chercheurs des différentes formations en lien avec le thème « ville durable ».

L'équipement Descartes'Lab, bénéficie d'ores et déjà d'un riche vivier de porteurs de projets : la dynamique de projets étudiants sur des thématiques spécifiques, en lien avec les spécialités des différents établissements, et portant un potentiel entrepreneurial, est en effet fortement présente chez les partenaires du projet, à travers, par exemple le projet Pépite piloté par l'Université Paris Est, les activités mises en place par l'ESIEE, l'ENPC, l'UPEM en faveur de projets étudiants, etc.

L'équipement s'adresse également aux entreprises. Il pourra pour cela s'appuyer sur le rôle de facilitateur et de prescripteur de l'incubateur Descartes, de l'EPA Marne, de Seine et Marne Développement et de l'agence Descartes Développement. Le potentiel des entreprises travaillant en lien avec la thématique de la ville durable est déjà important, et en croissance.

L'équipement sera ouvert plus généralement à tout public intéressé par ses équipements. Ses installations techniques et son activité sont particulièrement susceptibles d'intéresser travailleurs indépendants ou télétravailleurs en lien avec sa thématique : urbanistes, ingénieurs, architectes.

Localisation géographique :

- SAN MARNE LA VALLEE-VAL MAUB

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | |
|--|------------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 61 000,00 | 24,21% |
| Equipement des locaux | 27 650,00 | 10,98% |
| Equipement informatique et outillage technologique | 90 685,00 | 36,00% |
| Dépenses non éligibles | 72 600,00 | 28,82% |
| Total | 251 935,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|--|------------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 89 667,50 | 35,59% |
| Département | 52 311,00 | 20,76% |
| Communauté d'agglomération Val Maubuée | 10 000,00 | 3,97% |
| EPA Marne | 43 656,00 | 17,33% |
| Partenaires privés | 25 000,00 | 9,92% |
| Fonds propres | 31 300,50 | 12,42% |
| Total | 251 935,00 | 100,00% |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 26 900,25 € |
| 2015 | 44 833,75 € |
| 2016 | 17 933,50 € |

| |
|---|
| ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS |
|---|

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

| Année | Dispositif d'aide | Montant voté |
|-------|---|--------------|
| 2011 | Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement | 70 000,00 € |
| 2012 | Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement | 80 000,00 € |
| 2013 | Soutien aux structures d'aide à la maturation de projets innovants - Fonctionnement | 80 000,00 € |
| | Montant total | 230 000,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005223 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : ANTICAFÉ@INNOVATION FACTORY : LA CAFET'CO-WORKING DU CAMPUS-CLUSTER PARIS OLYMPIADES - INNOVATION FACTORY |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 144 366,00 € | 50,00 % | 72 183,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 72 183,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : INNOVATION FACTORY
 Adresse administrative : 13 RUE SAINT-AMBROISE
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Laurent TRAN VAN LIEU, Président

Objet : Créer un espace pour développer l'innovation numérique, dans une synergie de projets communs aux différents acteurs de l'éco-système, grâce aux connexions entre l'enseignement et les entreprises.

Date de publication au JO : 17 août 2013

N° SIRET : 79856979400018

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création d'un espace mixant un espace de co-working, un fablab et une cafétéria, au sein d'un campus-cluster à Paris 13e regroupant étudiants, start-ups, entreprises

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Le Cafétéria-Co-working AntiCafé@ Innovation Factory a pour objectif principal de répondre au besoin identifié d'un espace collaboratif ouvert à toutes les parties prenantes du futur Campus Cluster de Paris Olympiades ainsi qu'à toutes les personnes extérieures à celui-ci.

- Objectif 1 : Devenir l'espace de référence pour les échanges et la collaboration au sein du Cluster : favoriser la rencontre, l'échange et l'émergence de projets entre les différents acteurs présents au sein du Cluster (établissements de formations dans des domaines variés, cellules innovation de grandes entreprises, entrepreneurs ou associatifs en résidence dans l'incubateur).
- Objectif 2 : Ouvrir le Cluster sur l'extérieur (quartier et région) : L'espace aura vocation à être la porte d'entrée principale pour tous les visiteurs n'étant pas en résidence sur le Cluster mais souhaitant entrer en relation et en collaboration avec son écosystème (travailleurs nomades, visiteurs, participants à des événements...)
- Objectif 3 : Etre identifié comme une adresse et une communauté incontournable pour l'innovation dans le domaine du numérique à l'échelle régionale et nationale et un modèle dans la création de passerelles entre le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat et le domaine de l'enseignement supérieur.
- Objectif 4 : S'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale en participant au renforcement de l'attractivité d'un territoire, en appliquant les normes les plus strictes en matière environnementale, et en ayant une politique de l'emploi favorisant la réinsertion durable de personnes éloignées du marché du travail.

Description :

L'Innovation Factory et l'AntiCafé sollicitent le soutien de la Région Ile-de-France pour la création d'un espace hybride « Cafétéria-Co-working » de 250m² au sein d'un Campus-Cluster en construction au sud du XIIIème arrondissement de Paris.

L'ambition est de faire de l'AntiCafé Innovation Factory l'espace et l'acteur de référence pour les échanges et la collaboration entre les différentes parties prenantes du nouveau cluster (entreprises, travailleurs indépendants, habitants, étudiants).

La Cafétéria-Co-working occupera une surface de 250m² au cœur du Campus- Cluster. L'espace sera modulable et aménagé pour répondre à l'ensemble des besoins des usagers, des plus ponctuels aux plus formels, de l'idée qui germe autour d'un café (Zone Café), à son développement en mode projet dans un bureau dédié (Zone Résidence) ou en collaboration (Zone Fablab et Innovation).

Le modèle proposé s'appuie sur le retour d'expérience d'un projet pilote développé par l'AntiCafé depuis avril 2013 avec l'ouverture d'un espace de 100m² à Paris IIIème et sur un cahier des charges formulé par l'Innovation Factory et ses partenaires à l'issue d'une première expérience d'une durée de deux ans sur un campus de taille plus restreinte (Web School Factory).

Moyens mis en œuvre :

- Moyens humains : toutes les équipes de l'Innovation Factory et de l'AntiCafé sont mobilisées et travaillent de concert à l'élaboration de ce projet.
- Moyens financiers : le business model a été pensé sur un principe gagnant-gagnant de partage du risque et partage de la création de valeur entre les partenaires.
- Moyens techniques : les travaux de gros-œuvre sont réalisés par des professionnels qualifiés et sous le contrôle d'un architecte DPLG. Le travail d'aménagement de l'espace est construit en mode participatif en associant à notre démarche des étudiants en design, sous la forme d'un concours organisé avec Strate, Ecole de design et en partenariat avec les designers de l'AntiCafé.

Intérêt régional :

Le projet s'inscrit en continuité avec les actions des pouvoirs publics en matière de renforcement de l'attractivité des territoires, de développement économique, de soutien à l'innovation et du renforcement des liens entre entreprises.

Public(s) cible(s) :

L'espace sera ouvert à la fois aux résidents du Campus Cluster, et aux personnes extérieures.

- Résidents du Campus Cluster : étudiants, enseignants, startups, salariés des entreprises en formation sur le domaine du numérique, salariés du Campus et du Cluster, grandes entreprises.
- Public extérieur : startups, habitants du quartier, travailleurs nomades, en particulier du sud et de l'est de la Région Ile-de-France, chercheurs, testeurs, inventeurs, grand public pour les événements.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | |
|---------------------------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 23 475,00 | 12,21% |
| Equipement des locaux | 93 727,00 | 48,74% |
| Outillage et équipement technologique | 27 164,00 | 14,13% |
| Dépenses non éligibles | 47 935,00 | 24,93% |
| Total | 192 301,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Fonds propres | 96 400,06 | 50,13% |
| Région | 72 183,00 | 37,54% |
| Emprunt bancaire | 23 717,94 | 12,33% |
| Total | 192 301,00 | 100,00% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 21 652,20 € |
| 2015 | 36 087,00 € |
| 2016 | 14 434,80 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005224 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : LE TANK : LE RESERVOIR DES INNOVATIONS NUMERIQUES - SPINTANK |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 76 026,00 € | 50,00 % | 38 013,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 38 013,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : SPINTANK
 Adresse administrative : 50 RUE DE MONTREUIL
75011 PARIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur NICOLAS VANBREMEERSCH, Président

Objet : NC

N° SIRET : 49006702200023

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Demande d'aides pour la création du nouveau Tank, l'espace de co-working de la société Spintank.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Partant du constat de l'absence d'espace de co-working suffisamment grand et inclusif dans le 11ème arrondissement, Spintank, agence pionnière de la communication à l'heure du numérique souhaite développer un lieu qui soit un ancrage de la mixité du monde du numérique : ce lieu s'appellera Le Tank et portera des valeurs fortes ancrées dans une logique de collaboration.

Il a l'ambition de réunir à la fois la variété des métiers et la variété des statuts du secteur du web, dont la réunion est la source de l'innovation. Développeurs, designers, créateurs de start-ups, consultants freelances ou correspondants de start-ups d'autres territoires cherchent ces rencontres, ces jonctions créatives.

La rencontre entre les talents sera favoriser pour créer du lien social motivé par l'innovation et la création en plein cœur d'un 11ème arrondissement qui regorge de talents du numérique. L'alliance de la communication, de la technique et de la création porte l'identité du lieu : les idées se rencontrent pour former des projets exceptionnels et innovants.

Le Tank sera le réservoir des innovations du numérique.

Description :

UN LIEU A BONNE ECHELLE

Ouvert en 2011 est créé par Spintank, le Tank est précurseur des espaces de co-working à Paris. L'ambition était de développer un réseau collaboratif centré sur des start-ups et des indépendants aux profils divers. Aujourd'hui, Spintank souhaite approfondir cette première expérience : en passant de 11 à 50 postes en co-working répartis sur 4 niveaux, le Tank propose la bonne taille pour favoriser l'innovation.

LA COLLABORATION DANS LA DIVERSITÉ

La volonté d'accueillir le monde du numérique dans sa très grande variété révèle le souhait de faire du collaboratif le moteur du travail de chacun. L'espace est ainsi conçu pour laisser place au travail de chacun mais aussi créer des opportunités de rencontres propices à l'émergence de nouveaux projets.

SYNERGIES AVEC SPINTANK

Les synergies avec Spintank ont toujours été bénéfiques au Tank au travers de collaborations professionnelles avec Spintank mais aussi des discussions plus informelles. Dans cette perspective, les interactions entre les Tankers et les collaborateurs de l'agence au travers d'événements, de formations et d'ateliers vont être développées. Les Tankers pourront également bénéficier des nombreux liens développés avec le réseau de partenaires de Spintank.

LA CONSCIENCE

Le Tank accueille des profils qui portent un regard à la fois critique et passionné sur le numérique.

UNE DIMENSION INTERNATIONALE

Que cela soit un chercheur du MIT, une start-up israélienne ou bien un rédacteur des standards du Web au W3C, le Tank accueille aussi des talents pour qui l'international est un levier essentiel au développement. Conscient de ces enjeux, le Tank souhaite les placer au cœur du projet pour apporter un souffle international dans le 11ème arrondissement.

Moyens mis en œuvre :

L'ensemble du projet du Tank est porté et garanti par Spintank qui apporte sa solvabilité et sécurité au projet. La société engage aussi un investissement conséquent dans la mise en état et la mise en réseau des bureaux, qui sont financés sur ses fonds propres pour l'essentiel.

Le coût total du projet est de l'ordre de 255 000 €, pour des fonds propres de Spintank de plus de 180 000€. C'est un investissement majeur pour l'entreprise.

Les collaborateurs de Spintank sont engagés humainement dans le projet depuis sa création. Cet engagement sera renforcé et chacun s'investira dans la conception et l'animation du nouvel espace. D'autre part, conscient de l'importance régionale d'un tel projet, Spintank a souhaité recruter un chargé de projet dédié qui mettra tout en œuvre pour le bon développement du lieu ainsi que sa mise en réseau.

Spintank met en mouvement son réseau d'acteurs du numérique autour du projet : grandes entreprises du numérique, clients potentiels, ressources créatives, associations. La mise en mouvement du réseau de Spintank constitue un des vecteurs essentiels du succès du Tank.

Enfin, Spintank met en œuvre son savoir-faire à mobiliser et communiquer autour de projets, prouvé autour d'opérations comme l'automne numérique du Ministère de la Culture ou le Personal Democracy forum France. C'est dans le mouvement créé autour du lieu que résidera une bonne partie de sa valeur et de son succès.

Intérêt régional :

Le Tank s'adresse à quatre cercles :

1- LES CULTURELS CREATIFS

Situé au cœur du 11ème arrondissement, au centre d'un triangle République-Bastille-Nation-Gare de Lyon, lieu de vie des acteurs du numérique et de la création, il propose une offre professionnelle permettant de limiter les déplacements. L'essentiel des coworkers vient du quartier avec des modes de déplacements doux.

2- LA PROCHE BANLIEUE

Situé dans le quartier de la Bastille, le futur Tank sera aussi très connecté à sa proche banlieue : Maison Alfort, Charenton (ligne 8 du métro), Vincennes et Montreuil (ligne 9 du métro). Plusieurs des coworkers viennent de ces villes.

3- LA GRANDE COURONNE ET LES RÉGIONS

La proximité avec la Gare de Lyon (15mn à pieds, 5mn en vélo) assure la connexion de la banlieue plus éloignée en Essonne et Val de Marne, mais aussi aux régions du sud de la France : le Tank deviendra ainsi un lieu d'accueil pour les professionnels du numérique et de la communication qui se déplacent en Île-de-France. C'est déjà le cas avec une start-up d'Aix-en-Provence qui y a un correspondant.

4- LE RÉSEAU ETUDIANT

Le Tank attirera des start-ups régionales et étrangères de la même manière qu'il créera un tissu favorable aux jeunes entrepreneurs et à l'entrée dans le vie active d'étudiants du supérieur grâce notamment à des collaborations avec l'ENSCI, le CELSA et Sciences-po.

L'intérêt se trouve donc à la croisée de plusieurs objectifs :

- développement économique, avec un espace emblématique du numérique parisien : connectant les profils, ouvert sur l'étranger, mêlant technique et création ;
- écologique : en proposant un lieu de travail proche du lieu de vie pour une population clé.

Public(s) cible(s) :

Quatre publics cibles constitueront les futurs coworkers :

- Les freelances/indépendants du numérique : développeurs, designers, créatifs, communicants, qu'ils soient consultants ou free-lances. Ils ont besoin d'appartenir à un réseau et de se faire connaître auprès de partenaires potentiels. Le réseau est aussi pour eux l'occasion de développer et d'échanger des compétences et d'être porté par une ambiance qui tranche avec la solitude du travail à domicile.
- Les startups et entrepreneurs en démarrage. Ils ont besoin d'une structure sans entrer dans des dispositifs trop normés d'incubation. L'autonomie et la maturité les caractérise. Ils n'ont pas besoin d'être guidés, mais d'avoir des ressources et un échange avec des indépendants de bon niveau. Le Tank leur offre une structure sans leur imposer une vision trop contraignante. Ils s'attendent à bénéficier d'un tutorat plus informel et de conseils avisés provenant des autres Tankers ou de Spintankers.
- Les correspondants franciliens de startups de régions et d'autres pays européens. Ils bénéficieront au Tank d'une connexion à la fois aux clients de Spintank, à une ambiance startup propice au développement et à des indépendants qui peuvent s'avérer être des ressources de choix.
- Les réseaux du numérique, de la communication et de la création ayant besoin de se réunir régulièrement et les organisateurs d'événements (StartInParis, agences de communication).

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| |
|--|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR |
|--|

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | |
|------------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 25 382,00 | 15,36% |
| Equipement des locaux | 50 644,00 | 30,65% |
| Dépenses non éligibles | 89 211,00 | 53,99% |
| Total | 165 237,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---------------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 38 013,00 | 23,01% |
| Fonds propres | 127 224,00 | 76,99% |
| Total | 165 237,00 | 100,00% |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 11 403,90 € |
| 2015 | 19 006,50 € |
| 2016 | 7 602,60 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005225 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : CREATION DES ESPACES DE CO-WORKING AU SEIN DU CENTRE RECHERCHE THEATRE HANDICAP (CRTH) - ASSOCIATION REGARD'EN FRANCE |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 40 063,00 € | 50,00 % | 20 031,50 € |
| | Montant Total de la subvention | | 20 031,50 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : ASSOCIATION REGARD EN FRANCE

Adresse administrative : 163 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Stéphanie SAUTHON, Présidente

Objet : La recherche, la création, l'expérimentation, la modélisation et la transmission d'une culture de l'égalité.
Rendre la culture accessible à un large public, en l'occurrence aux personnes en situation de handicap.

Date de publication au JO : 13 juillet 2013

N° SIRET : 39326214200051

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif

Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Création des espaces de co-working au sein du CRTH

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

L'association Regard en France - Centre Recherche Théâtre Handicap (CRTH) souhaite créer des espaces de co-working afin de développer les activités économiques articulant le culturel, le social et les questions du handicap/accessibilité, permettant d'apporter les innovations dans le champ du handicap. Ces espaces de co-working sont intégrés dans un projet global de la création d'un cluster d'innovation sociale dédié aux questions de l'autonomie et de l'indépendance.

Ainsi, à terme du projet, les coworkers peuvent bénéficier d'un écosystème complet favorable au développement des entreprises et à l'émergence des innovations dans le secteur. Le projet vise à accompagner et accélérer le développement des entreprises du secteur du handicap ou des services aux personnes en situation de handicap.

Description :

Le projet consiste à créer deux espaces de co-working au sein du centre de recherche Théâtre Handicap : d'une part, un espace dédié aux entrepreneurs en phase d'amorçage et, d'autre part, un espace dédié aux jeunes entreprises en phase de développement.

Ces deux espaces seront destinés aux entrepreneurs développant des projets articulant le culturel, le social et les questions du handicap, inventant les solutions créatives et innovantes aux problématiques de l'accessibilité.

Moyens mis en œuvre :

Le secrétaire général de l'association Regard en France - CTRH assurera la gestion administrative du lieu. Un animateur/ coordinateur est employé à plein temps par l'association : la personne assurera la coordination des prestataires, veillera à la bonne mise en œuvre des opérations, s'occupera de la recherche de prospects ainsi que de la communication.

Intérêt régional :

Les espaces de co-working spécialisés dans le secteur du handicap sont encore peu développés à l'échelle régionale. Aider à l'émergence d'entreprises innovantes et créatives dans le secteur du handicap permettrait la structuration avec d'autres acteurs et à faire rayonner nationalement et internationalement les initiatives du secteur.

Public(s) cible(s) :

Le projet cible les entrepreneurs du secteur du handicap, développant des projets innovants articulant le culturel, le social et le numérique.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|------------------------|-----------|---------|---------------|-----------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 18 130,00 | 45,25% | Fonds propres | 20 031,50 | 50,00% |
| Equipement des locaux | 21 933,00 | 54,75% | Région | 20 031,50 | 50,00% |
| Total | 40 063,00 | 100,00% | Total | 40 063,00 | 100,00% |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 6 009,45 € |
| 2015 | 10 015,75 € |

| | |
|------|------------|
| 2016 | 4 006,30 € |
|------|------------|

| |
|---|
| ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS |
|---|

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

| Année | Dispositif d'aide | Montant voté |
|--------------|---|---------------------|
| 2011 | Soutien à la création et à la diffusion numérique | 11 739,00 € |
| 2013 | Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage | 10 000,00 € |
| | Montant total | 21 739,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005226 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : CREATIVE VALLEY SAINT MAUR - PUSH & PULL |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 177 500,00 € | 50,00 % | 88 750,00 € |
| | Montant Total de la subvention | | 88 750,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : P ET P PUSH ET PULL
 Adresse administrative : 11 RUE CARNOT
94270 KREMLIN-BICETRE
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur YANN GOZLAN, Président
 Objet : NC
 N° SIRET : 50067044300018

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : L'objectif du présent projet est d'aménager sur la Commune de Saint Maur un Créative Center de 1500 m2 regroupant espaces de tiers lieu, co-working, pépinière d'entreprises et incubateur

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

Objectifs liés à la création d'un Creative Center à Saint Maur :

- Favoriser l'émergence des Start-Ups qu'il incube et accompagne de ses services ;
- Créer le maillage du dispositif avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux, PME, entreprises en transformation et grands comptes du digital ;
- Accompagner les entreprises dans les différentes étapes de leur développement en leur proposant une offre « immobilière » progressive allant de l'espace de co-working, à la pépinière et à l'hôtel d'entreprises ;
- Disposer d'un Fab Lab (espace d'expérimentation technique) et d'un espace dédié à la formation et aux conférences. C'est un lieu d'expositions et d'évènements ouvert sur l'extérieur ;
- (Re-)créer un lien social et économique entre les différents résidents et participer plus largement au bien-être des riverains (développement de commerces, de solutions de transports, etc. dans le ressort immédiat du CREATIVE CENTER).

Description :

Initié en partenariat avec les dirigeants d'EPITECH, CREATIVE VALLEY est une initiative spontanée, ayant une assise locale forte. Née en val de marne, elle associe acteurs clefs de l'éducation en informatique et entrepreneurs passionnés. Courant 2013, ce concept original d'incubateur d'entreprises innovantes puis de centre d'innovation complet associe des établissements d'enseignement privés et publics et des collectivités locales.

En quelques mois, plus de 20 écoles collaborent avec CREATIVE VALLEY. Six d'entre elles (EPITECH, 42, ETNA, SUP'BIOTECH, IONIS STM, GEORGES MELIES) ont décidé de faire de CREATIVE VALLEY l'incubateur privilégié des projets entrepreneuriaux de leurs étudiants. Dans le même temps, 7 communes en Val-de-Marne se sont engagées dans la création de structures d'incubation et d'hébergement d'entreprises avec CREATIVE VALLEY sur leur territoire.

Déjà plus de 100 projets innovants issus de filières en fort développement comme l'Internet, la robotique, la simulation-3D, la réalité augmentée, le jeu vidéo ou l'habitat du futur sont accompagnés au quotidien et/ou hébergées par CREATIVE VALLEY.

Fort de ce succès, c'est actuellement tout un écosystème qui se met ainsi en place autour des Creative Center.

Creative Valley par le biais de l'un de ses exploitants (Push and Pull) souhaite donc à présent ouvrir un Creative Center à Saint Maur sur environ 1500 m2.

Moyens mis en œuvre :

Moyens mis en œuvre

CREATIVE VALLEY disposera à ST MAUR d'une surface de 1500 m2 sur l'ancien site industriel (Essilor) de Saint Maur.

Dans ce cadre, il est envisagé avec le soutien de la ville de créer un Creative Center comprenant:

- 800 m2 de bureaux équipés en open space dédiés au Co-working;
- 400 m2 de bureaux privatifs et de salles de réunion cloisonnées;
- 100 m2 de locaux affectés à la location de matériels à haute valeur ajoutée;
- 200 m2 d'espaces communs réservés à la détente, à l'art, à des expositions ou ateliers.

L'objectif de Creative Valley est également de renforcer le tissu entrepreneurial des entreprises du Territoire en mettant à leur disposition, matériels et locaux répondant à des besoins particuliers comme par exemple une imprimante 3D, un atelier Bois et mécanique...

Intérêt régional :

L'implantation d'un CREATIVE CENTER est un atout pour le dynamisme du territoire :

- Fixer l'innovation sur le territoire en offrant un service local adapté, alternative crédible à l'exode vers Paris ;
- Offrir un « tiers lieu » partagé : les espaces sont adaptés à l'accueil de travailleurs indépendants voire collaborateurs de grandes entreprises souhaitant limiter les migrations pendulaires de leurs salariés tout en s'immergeant dans un environnement stimulant ;
- Attirer, créer et maintenir sur le territoire des entreprises dans le domaine de l'innovation et les filières les plus dynamiques, notamment en terme de création d'emplois ;
- Créer de l'attrait pour les populations étudiantes de la ville et une proximité avec des entreprises et des moyens techniques accessibles dans l'espace « ouvert » qu'est le CREATIVE CENTER ;
- Développer un lieu de travail en « mode projet » permettant la rencontre de différents acteurs : professionnels de la formation, associations, créateurs d'entreprises, informaticiens, professions libérales, etc.
- Travailler sur des sujets liés à leur propre innovation : développements informatiques, animation communautaire, objets connectés, logistique, économie d'énergie, etc.
- Collaborer avec une communauté d'acteurs pluridisciplinaires regroupant un grand nombre d'écoles et incubateurs (EPITECH, 42, ETNA, SUP'BIOTECH, PARISTECH, Les Gobelins, GEORGES MELIES, HEC...) acteurs de la puissance publique (Ile-de-France) et acteurs privés ;

- Bénéficiaire des innovations portées par des étudiants et chercheurs post-3ème cycle reconnus pour leur capacité de développement et d'innovation ;
- Mutualiser des ressources (Fablabs, salles immersives, restaurant d'entreprise, espace d'accueil, salles de réunion...);
- Pallier l'absence sur leur commune d'équipements techniques innovants, coûteux et sujets à une obsolescence rapide;
- S'inscrire dans la stratégie de développement du territoire (éducation, emploi, aménagement).

Public(s) cible(s) :

Le lieu étant conçu comme un lieu de rencontre, la population attendue est hétérogène :

- Cadres en entreprise à la recherche d'une solution en télétravail.
- Etudiants & lycéens sur un projet d'étude puis de création d'entreprises ;
- Freelances dans les métiers du numérique (webmaster, infographiste, vidéaste etc.) pouvant apporter leurs services aux résidents de la Communauté Créative Valley ;
- Auto-entrepreneurs ;
- Créateurs d'entreprises en phase d'amorçage ;
- Et plus largement toute personne ayant besoin d'utiliser un matériel de haute technologie dans le cadre de son travail, de ses études ou de ses projets futurs.

Localisation géographique :

- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|-------------------------|------------|---------|---------------|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 20 000,00 | 11,27% | Fonds propres | 88 750,00 | 50,00% |
| Equipement des locaux | 107 500,00 | 60,56% | Région | 88 750,00 | 50,00% |
| Equipement informatique | 50 000,00 | 28,17% | Total | 177 500,00 | 100,00% |
| Total | 177 500,00 | 100,00% | | | |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 26 625,00 € |
| 2015 | 44 375,00 € |
| 2016 | 17 750,00 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005229 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|---|
| Objet : LA PAILLASSE : UN FABLAB POUR LES BIOTECHNOLOGIES - LA PAILLASSE |
|---|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 225 058,00 € | 40,00 % | 90 023,20 € |
| | Montant Total de la subvention | | 90 023,20 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : LA PAILLASSE
 Adresse administrative : 106 RUE DE SEVRES
75015 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur THOMAS LANDRAIN, Président

Objet : Offrir à ses adhérents un espace de travail et des ressources communes, destinés à la réalisation de projets coopératifs et open source ayant une composante orientée biologie.

Date de publication au JO : 16 mai 2011

N° SIRET : 53315366400016

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
 Objet du projet : L'association La Paillasse souhaite porter la création d'un espace de co-working incluant des espaces de bureaux standard conjointement à un laboratoire collaboratif de niveau professionnel.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015
 Démarrage anticipé de projet : Oui
 Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

L'association « La Paillasse » (régie par la loi du 1er juillet 1901) est le premier laboratoire ouvert et communautaire dédié aux biotechnologies en France. Ses objectifs sont d'abord de mettre à disposition un espace de co-working, un laboratoire de biotech et un fablab pour la nouvelle génération de freelances en biotech et accompagner des projets de création d'entreprises innovantes en biotechnologies dans un espace partagé convivial et sécurisé.

Facilitant l'accès aux compétences, outils et infrastructures indispensables au succès et à la croissance des jeunes entreprises incubées, La Paillasse se distingue par son approche communautaire et open-source de non brevetabilité du vivant. La communauté de la paillasse se compose de scientifiques et de non scientifiques échangeant et travaillant ensemble à la démocratisation de l'usage citoyen des biotechnologies

Description :

La Paillasse serait un espace combinant fablab et co-working :

En ouvrant un Fablab de biotechnologie de 750m² dans le centre de Paris, La Paillasse cherche à offrir l'opportunité à toute la région parisienne de pouvoir s'investir dans le développement de projets software, hardware et wetware de biotechnologies. Une opportunité pour les jeunes étudiants et entrepreneurs de pouvoir s'essayer à une technologie encore réservée à une élite diplômée.

L'espace de Co-working sera thématiqué autour de l'innovation technologique et sociale (en partenariat avec MakeSense). L'accent sera mis sur la force d'une communauté de travailleurs autonomes et indépendants, partageant un ensemble de valeurs, de besoins et d'objectifs communs. L'ouverture d'un tel espace au cœur de Paris permettra la réalisation de projet de haute valeur ajoutée en innovation scientifique et sociale. En mettant à disposition des postes de travail, des salles de conférence ou encore des salles de réunions privatives avec accès à une connexion Internet très haut débit, à des casiers de rangement sécurisés, des vidéoprojecteurs et un espace de détente aménagé, La Paillasse se veut être un espace citoyen dédié aux sciences du vivant.

Moyens mis en œuvre :

Financiers :

Afin de garantir la sérénité de son action et l'indépendance de ses activités, La Paillasse trouvera l'équilibre de son financement à travers une diversité de partenaires institutionnels, publics, privés déjà établis ou à venir (location de postes: moitié des espaces déjà pré réservés, mécènes, fondations) ainsi que la vente de prestations de services aux laboratoires publics et privés.

Humains :

L'embauche de deux permanents et de deux stagiaires permettra d'assurer une présence et une animation sur le lieu au-delà de l'implication bénévole existante.

Technique :

La Paillasse a mis en place une stratégie de récupération de matériel de laboratoire à très faible coût. Cela permet de rassembler en très peu de temps tout le matériel nécessaire pour l'assemblage d'un laboratoire de biologie moderne. La Paillasse pour a besoin pour ses projets de faire appel au prototypage rapide de pièces ou d'électronique.

Outsourcing :

La présence sur place d'acteurs ayant par leur activité une nécessité d'animation du lieu (Makesense , Umaps), des propositions concrètes et contractualisées de mécénat de compétence (dans le domaine de la communication) ainsi que des partenariats déjà validés concernant des équipements et fournitures de laboratoire nous permettent de diminuer très significativement le coût de maintien du lieu.

Intérêt régional :

En se positionnant à l'interface de la recherche publique et privée, tout en mettant l'accent vers un renouveau de la science citoyenne, la Paillasse mettra en place tous les outils nécessaires au télétravail et à la télé-recherche facilitant ainsi les échanges et les collaborations entre structures universitaires, structures de recherche publique et privée et les chercheurs et citoyens usagers de La Paillasse.

En limitant les déplacements superflus vers la périphérie de Paris où se trouve la plupart des grands centres de recherche (CNRS, CEA, INRA), la Paillasse dynamisera l'écosystème de recherche en biotechnologie parisien encore trop peu développé.

En effet, même si les entreprises de biotechnologie d'Ile-de-France sont nombreuses (169 PME soit 38% des PME de biotech française représentant 7613 salariés soit 34% des effectifs nationaux, (source : plan compétence biotech 2015), très peu sont présentes dans Paris intra-muros et contraignent les salariés et étudiants à de longs trajets qui seront ainsi évités par la présence d'un espace dédié au cœur même de la capitale.

Public(s) cible(s) :

La Paillasse est une association ayant pour but la mise en relation de compétences les plus diverses possibles. Étudiants, doctorants et chercheurs habitant à Paris et travaillant en périphérie de Paris où se trouvent les plus grands centres de recherche (Génopole, CNRS et Paris 11 Gif-sur-Yvette, CEA de Saclay et de Fontenay aux Roses, AgroParisTech à Versailles) seront les premiers publics visés.

Les travailleurs salariés pourront enfin avoir accès à un laboratoire intramuros et de nouveaux profils de travailleurs indépendants dans le secteur des biotech pourraient émerger.

L'ouverture à des publics plus âgés et qualifiés ayant quitté la vie professionnelle et désireux de garder une activité créative seront également recherchés afin de créer une synergie intergénérationnelle.

Un espace dédié sera accessible en permanence au grand public, artistes et citoyens désireux d'expérimenter par eux-mêmes.

Le partenariat avec des structures comme les petits débrouillards nous permettra également de toucher également un public plus jeune.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | | Recettes (€) | | |
|---------------------------------------|------------|---------|---|------------|---------|
| Libellé | Montant | % | Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 127 352,00 | 55,17% | Région | 90 023,20 | 39,00% |
| Équipement des locaux | 37 674,00 | 16,32% | Autres produits (mécénat privé et crowdfunding) | 140 794,80 | 61,00% |
| Outillage et équipement technologique | 60 032,00 | 26,01% | Total | 230 818,00 | 100,00% |
| Dépenses non éligibles | 5 760,00 | 2,50% | | | |
| Total | 230 818,00 | 100,00% | | | |

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 27 007,00 € |
| 2015 | 45 012,00 € |
| 2016 | 18 004,20 € |

| |
|--|
| FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX005230 |
|--|

Commission Permanente du 24 septembre 2014

| |
|--|
| Objet : CREATION DE L'ATELIER NUMERIQUE PLANETE SCIENCES - PLANETE SCIENCES |
|--|

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Soutien aux espaces de travail collaboratif | 61 708,00 € | 40,51 % | 25 000,00 € |
| Montant Total de la subvention | | | 25 000,00 € |

Imputation budgétaire : 905-56-20421-156001-400
15600105- Espaces de travail collaboratifs

| |
|------------------------------------|
| PRESENTATION DE L'ORGANISME |
|------------------------------------|

Dénomination : PLANETE SCIENCES
 Adresse administrative : 1 AVENUE FRANKLIN D ROOSEVELT
75008 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jean-Pierre LEDEY, Président
 Objet : Favoriser auprès des jeunes, l'intérêt, la pratique et la connaissances des sciences et des techniques.
 Date de publication au JO : 6 mai 1962
 N° SIRET : 78436384800010

| |
|-------------------------------|
| PRESENTATION DU PROJET |
|-------------------------------|

Dispositif d'aide : Soutien aux espaces de travail collaboratif
 Rapport Cadre : CR63-13 du 27/09/2013

Objet du projet : Fablab en cours de création, l'Atelier Numérique de Planète Sciences souhaite s'équiper en machines et mobilier afin de proposer un vrai lieu d'accueil pour le grand public, notamment les jeunes.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le projet pourra démarrer de façon anticipée, de manière à pouvoir ouvrir le lieu le plus rapidement possible pour les usagers.

Objectifs :

L'association Planète Sciences souhaite disposer d'un véritable Fablab équipé et fonctionnel, lui permettant de développer une stratégie de diffusion et de vulgarisation de la fabrication numérique auprès du grand public, et des jeunes en particulier.

Cet espace permettrait ainsi d'accueillir des publics scolaires et extrascolaires pour des ateliers d'initiation et de perfectionnement à la création numérique. D'autre part, cet espace équipé permettrait à l'association de développer de nouveaux outils techniques d'animation et de pouvoir ainsi réaliser un « Fab Lab hors les murs » en intervenant directement dans les écoles et lors d'évènements de médiation scientifique tels que la Fête de la Science.

Description :

L'association organise depuis 2012 dans ses locaux des ateliers autour de l'impression 3D (fabrication d'imprimantes autorépliquables - RepRap) qui attire un grand nombre de passionnés/bricoleurs d'Ile-de-France.

Souhaitant se recentrer autour de son public cible habituel (8-25 ans), Planète Sciences entend transformer son atelier de fabrication et de formation (l'Espace des Sciences Bernard Martin – 43, rue Albert Rémy – 91130 Ris-Orangis), en un véritable atelier numérique, capable d'accueillir en toute sécurité le public, afin d'y mener de nombreux ateliers et projets pédagogiques.

L'association a pris des contacts avec le monde éducatif. Un partenariat est à l'étude avec le Conseil général de l'Essonne afin de pouvoir proposer aux collèges de la ville de Ris-Orangis des ateliers d'initiation à l'impression 3D.

Malgré la possibilité d'intervenir sur cette thématique directement dans des structures bénéficiaires (ateliers d'initiation), la question du lieu d'accueil se pose de manière cruciale.

Moyens mis en œuvre :

Le projet mettra en œuvre :

- Un équipement complet en machines-outils (imprimantes 3D, découpeuse laser, scanner 3D, CNC).
- Des travaux d'aménagement intérieur de l'espace (peinture, mobilier, organisation de l'espace de travail intérieur) et mise aux normes de sécurité.
- Le développement d'une offre d'ateliers et d'activités pédagogiques pour les scolaires, le périscolaire, le grand public.
- La mise à disposition de temps salarié pour la gestion de l'Atelier Numérique(FabManager).

Intérêt régional :

L'Atelier Numérique de Planète Sciences entend placer Ris-Orangis sur la carte des territoires innovants. Le fabLab a comme particularité de cibler les jeunes (8-25 ans), il est le seul de la région à se positionner sur cette tranche d'âge. Le projet cible dans un premier temps les élèves de primaire et collèges/lycées de Ris-Orangis et de la Communauté d'Agglomérations Evry Centre-Essonne, mais souhaite accueillir à terme les élèves d'autres établissements scolaires du département.

Public(s) cible(s) :

L'Atelier Numérique de Planète Sciences vise en premier lieu les élèves de primaire et collèges/lycées de Ris-Orangis et de la Communauté d'Agglomérations Evry Centre-Essonne, mais souhaite accueillir à terme les élèves d'autres établissements scolaires du département.

Il est également envisageable d'accueillir le grand public sur des créneaux horaires spécifiques, permettant ainsi à la population du département d'avoir accès aux nouvelles technologies numériques. Outre ce public spécifique, l'Atelier Numérique souhaite s'ouvrir (au-delà de ce qui se fait actuellement) au grand public local et régional.

Localisation géographique :

- CA EVRY CENTRE ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

| Dépenses (€) | | |
|---------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Aménagement des locaux | 28 300,00 | 42,04% |
| Équipement des locaux | 6 750,00 | 10,03% |
| Outillage et équipement technologique | 26 658,00 | 39,60% |
| Dépenses non éligibles | 5 606,00 | 8,33% |
| Total | 67 314,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|--------------------------|-----------|---------|
| Libellé | Montant | % |
| Fonds propres | 12 314,00 | 18,29% |
| Ministère de la culture | 8 000,00 | 11,88% |
| Ministère de la jeunesse | 5 000,00 | 7,43% |
| CG Essonne | 6 000,00 | 8,91% |
| Région | 25 000,00 | 37,14% |
| Autres produits | 11 000,00 | 16,34% |
| Total | 67 314,00 | 100,00% |

| |
|---|
| ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT |
|---|

| Exercice | Montant |
|----------|-------------|
| 2014 | 7 500,00 € |
| 2015 | 12 500,00 € |
| 2016 | 5 000,00 € |

| |
|---|
| ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS |
|---|

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

| Année | Dispositif d'aide | Montant voté |
|-------|--|--------------|
| 2011 | Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne | 6 000,00 € |
| 2011 | Éducation à l'environnement vers un développement durable | 12 000,00 € |
| 2011 | Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne | 15 000,00 € |
| 2014 | Éducation à l'environnement vers un développement durable | 15 000,00 € |
| | Montant total | 48 000,00 € |

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération N° CP xx-xxx du 24 septembre 2014,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant, Monsieur/madame XXX, titre du représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Espaces de travail collaboratif » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 63-13 du 27 septembre 2013.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° CP XX du XX, la Région Île-de-France a décidé de soutenir « nom de l'organisme » pour la réalisation de l'opération XXX dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XX € HT/TTC, soit un montant maximum de subvention de XX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

Le bénéficiaire s'engage à maintenir pendant une durée de 5 ans l'affectation des biens subventionnés à l'usage exclusif de l'activité.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

- Fournir à la Région, après 6 mois, puis un an de mise en service de l'espace soutenu un bilan sur le fonctionnement du lieu (fréquentation, bilan financier, taux d'occupation,...) :

Voici les indicateurs qui seront à renseigner (tableau en annexe) :

- Nombre de m² à disposition des espaces de travail collaboratif
 - Nombre d'ETP moyens annuels de la structure gestionnaire
 - Nombre d'ETP moyens annuels liés à l'animation du lieu
 - Nombre de visiteurs sur l'année n (salariés, indépendants, autres)
 - Nombre annuel d'usagers journaliers
 - Nombre de postes disponibles
 - Taux moyen annuel de remplissage de l'espace
 - Nombre de manifestations organisées par la structure (en préciser à chaque fois la fréquentation et les décrire succinctement)
 - ➔ en interne (avec la communauté)
 - ➔ avec des partenaires extérieurs (mise en avant de l'espace à l'extérieur, évènements organisés en partenariat avec d'autres structures...)
 - Documents ou outils de communication mis en place
- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
 - Dans le cas où l'aide attribuée au titre de ce dispositif est susceptible d'affecter les échanges communautaires ou menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions au sens de l'article 87.1 du traité sur l'Union européenne, elle est attribuée dans le cadre du règlement CE n°1998/2006 de la Commission, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis (Journal officiel de l'Union européenne n° L 379 du 28/12/2006 p. 0005-0010) ou du régime cadre exempté d'aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME n° X65/2008, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE du 9 août 2008
 - Par ailleurs, si le projet porté par le bénéficiaire est constitutif d'une aide d'État pour les entités accompagnées, le bénéficiaire de la subvention devra vérifier l'éligibilité de l'entité à l'obtention d'une telle aide qui sera alors fondée sur le règlement de minimis susvisé, lui notifier la nature et le montant de l'aide et remonter la liste des bénéficiaires à la Région. Les modalités pratiques relatives à ces obligations seront précisées dans la convention passée avec le bénéficiaire.
 - Informer la Région par écrit et documents à l'appui, dans les deux mois de la survenance de l'évènement, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
 - Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
 - Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Pour tout organisme de droit privé :

- Communiquer à la Région, dans les trois mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de l'expert comptable ou du commissaire au compte chargés de certifier les comptes.
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.
- Fournir à la Région, sur toute la durée de la convention :

- les comptes annuels : bilan et compte de résultat et annexe du dernier exercice certifiés, selon le cas, par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du code de commerce ou un expert comptable ;
- le rapport d'activité annuel chiffré et détaillé par actions menées.
- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.
- Appliquer s'il y a lieu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur.
- Des contrôles sur site pourront être opérés.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Ile-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810181818 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication.

Les correspondances relatives à ce projet indiquent explicitement l'implication de la Région.

Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Lorsque le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

Pour les actions à l'international, la marque « Paris Région » sera privilégiée. Cette marque territoriale permet de soutenir et d'amplifier la promotion du territoire à l'international et aussi de valoriser les exemples de réussites franciliennes pour affirmer l'excellence, les savoir-faire et les talents du territoire. Cette marque partagée permet également de révéler les richesses de l'Île-de-France et de les faire découvrir, tout en fédérant les acteurs du territoire autour d'une ambition commune. Paris et l'Île-de-France partagent une créativité exceptionnelle, ouverte et partagée, qui résonne comme une invitation à venir ici bâtir tous les possibles, un condensé unique de puissance et d'inspiration résolument tourné vers l'avenir et vers le monde. Ce caractère inimitable, cette personnalité faite d'audace et d'excellence, c'est l'esprit d'innovation et de création, c'est la capacité jamais démentie de l'Île-de-France à être, dans tous les domaines, une inégalable terre d'invention, et à se positionner.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention est effectué à l'ordre du compte :

| COORDONNEES BANCAIRES | | | |
|-----------------------|--|--------------|--|
| Titulaire du compte | | | |
| Code banque | | Code guichet | |
| N° de compte | | Clé RIB | |

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France, 94 rue Réaumur, 75002 Paris.

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes.

Chaque versement de subvention est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande de versement est remplie et signée par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée).

Article 3.2.1 : Versement d'avance

L'organisme peut bénéficier d'une avance à valoir sur les paiements à effectuer dans les 3 mois, en proportion du taux de la subvention et dans la limite de 30 % du montant de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

L'avance interviendra sur appel de fonds et au vu des documents suivants :

- la présentation d'un plan de trésorerie signé du représentant légal de l'organisme,
- un état prévisionnel des dépenses à effectuer dans les 3 mois signé du représentant légal de l'organisme.

Article 3.2.2 : Versement d'acomptes

Les versements d'acomptes, à valoir sur les paiements déjà effectués par le bénéficiaire, calculés en fonction du taux d'intervention régional, interviennent sur appels de fonds et au vu du document suivant :

- Une **liste récapitulative des dépenses effectuées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Ce document devra être signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée), qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le total des avances et acomptes ne pourra pas dépasser la limite de 80% de la subvention prévue.

Article 3.2.3 : Versement du solde

Le solde ne sera versé qu'après une visite sur place des services de la Région afin de valider la bonne réalisation du projet. La validation de la Région sera matérialisée par une attestation de bonne réalisation du projet signé du service responsable de la gestion du dispositif.

Le solde sera versé après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée et au vu des documents suivants :

Pour les organismes publics :

- Une **liste récapitulative des dépenses réalisées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Ce document devra être signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée), qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée et signé du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité et leur règlement.

Pour les organismes de droit privé :

- Une **liste récapitulative des dépenses réalisées** précisant les références, dates, montants HT et TTC des factures, marchés ou actes payés au titre du projet, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Ce document devra être signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée), qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.
- Le **compte-rendu financier** de l'action indiquant les dépenses réalisées et les recettes perçues et/ou restant à percevoir pour le projet. Ce document devra être signé par le représentant légal de la structure (ou la personne habilitée) qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée et certifié par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable si l'organisme en est doté.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES ET DUREE DU PROJET

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du XX et sur une durée d'un an maximum à compter de la 1^{ère} dépense.

Le télécentre, l'espace de co-working ou le fablab, objet de la présente délibération et dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommé « fiche projet » à la présente convention, devra être ouvert au plus tard le 24 septembre 2015.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le XX.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut par application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention en cas d'inexécution de la convention notamment :

- dans le cas de non respect des obligations du bénéficiaire listées à l'article 2 de la convention,
- en l'absence de production du compte rendu financier et du bilan sur le fonctionnement du lieu après un an de mise en service,
- en cas d'utilisation des fonds non-conforme à leur objet.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU PROJET

Le BENEFCIAIRE doit notifier par écrit, à la Région, les modifications n'altérant pas l'objet, les délais et la correcte exécution de la présente convention. Celles-ci sont admises :

- après l'obtention d'un avis favorable de la Région, sur demande du BENEFCIAIRE par un écrit de toute nature. Faute d'un avis favorable écrit de la Région, les dépenses prises en compte pour le calcul des versements intermédiaires comme du solde final sont plafonnées à l'assiette éligible votée par les élus.
- toute autre modification doit être notifiée par écrit, par le BENEFCIAIRE à la Région et ne sera éventuellement avalisée que par la conclusion d'un avenant à la présente convention. Faute de conclusion d'un tel avenant, la convention est soldée en l'état.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent :

- la convention proprement dite
- l'annexe dénommée « fiche projet » n°XXX
- les modèles de documents à remplir pour obtenir les versements de la subvention régionale
- les indicateurs

Fait à Paris, en trois exemplaires originaux, le

Le Représentant légal du bénéficiaire

Le Président du Conseil Régional d'Île-de-France

Monsieur/Madame XXX

Monsieur Jean-Paul HUCHON

ANNEXE

| <u>Bilan au XX/XX/XX</u> | <i>Nom de la structure</i> |
|--|-----------------------------------|
| Nombre de m² à disposition des espaces de travail collaboratif | |
| Nombre d'ETP moyen annuels de la structure gestionnaire | |
| Nombre d'ETP moyens annuels liés à l'animation du lieu | |
| Nombre de visiteurs sur l'année n (salariés, indépendants, autres) | |
| Nombre annuel d'usagers journaliers | |
| Nombre de postes disponibles | |
| Taux moyen annuel de remplissage de l'espace | |
| Nombre de manifestations organisées par la structure | |
| Dont manifestations organisées en interne (avec la communauté) | |
| Dont manifestations organisées à l'extérieur (mise en avant de l'espace à l'extérieur, évènements organisés en partenariats avec d'autres structures...) | |
| Décrire succinctement les manifestations organisées et en préciser à chaque fois la fréquentation | |
| Documents ou outils de communication mis en place | |